

Les Infos municipales



JUILLET 2022  
N° 77





Le Comité  
de rédaction

et l'ensemble du  
Conseil Municipal  
vous souhaitent  
de bonnes  
vacances



**SITE INTERNET :**  
**[www.beauce35.fr](http://www.beauce35.fr)**

## SOMMAIRE

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Le mot du Maire   | 2     |
| Brèves du conseil | 3/8   |
| Budget            | 9/12  |
| Urbanisme         | 13    |
| Aménagements      |       |
| /Travaux          | 14    |
| Actualités        | 15/25 |
| Infos pratiques   | 26/27 |
| Vie Communale     | 28/34 |
| Portrait          | 35    |
| Vie Associative   | 36/41 |
| École             | 42/46 |
| Agenda            | 47    |

## Chers habitants de BEAUCÉ,

Vous découvrirez dans ces quelques pages l'actualité communale de ces derniers mois.

Après deux années compliquées vous observerez que nos associations ont repris leurs activités à plein régime, avec de nombreuses animations, grâce à l'implication de leurs bénévoles.

Nous avons l'honneur de compter parmi nos habitants un Champion de France qui vous présente son parcours.

A l'aube de la prochaine rentrée scolaire, je salue chaleureusement notre directrice Émilie Garnier qui met un terme à cette fonction, afin de se consacrer pleinement à son rôle d'enseignante. Durant toutes ces années de direction nous avons eu une interlocutrice engagée, dynamique, et à l'écoute de tous, enfants, parents et élus. Cela a permis une gestion de l'établissement en parfaite collaboration dans l'intérêt des familles qui nous font confiance.

- **Trois dossiers principaux de cette mandature sont lancés.**
- Tout d'abord le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : la phase diagnostic est bien avancée. Prochainement nous nous rapprocherons des agriculteurs pour garantir leurs exploitations, la pérennité et la transmission de leur activité.
- La stratégie de développement sera contrainte par des règles nationales, régionales et communautaires. Mais il est important que leur application puisse se faire en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Il appartiendra à vos élus de réfléchir à l'évolution de notre territoire rural en situation péri-urbaine de la Ville centre et proche du bassin d'emploi de l'Aumaillerie. Nous veillerons à maintenir une capacité de développement pour répondre au regain d'attractivité lié à notre situation géographique.
- De ce point crucial était née mon opposition à la fusion avec Fougères.
- Deuxièmement, l'aménagement de l'entrée de Bourg Est : Dans le souci

de favoriser les déplacements doux sécurisés le long de la RN12, un nouvel aménagement structurant prolongera l'actuelle piste cyclable jusqu'au cœur du bourg, avec un espace piéton dissocié. Cela réduira visuellement l'emprise de la route et incitera donc à la réduction des vitesses. Ce projet est situé sur une surface déjà artificialisée.

- Pour améliorer votre cadre de vie, un Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel est envisagé sur une surface de 4Ha dans le secteur du plan d'eau des Vertes Rives. Il permettra des activités de plein air et de remise en forme pour tous les âges ; un théâtre de verdure sera créé, et les sentiers de randonnées et de promenade seront réaménagés ou créés.

Nous nous sommes engagés dans un programme de labellisation « Ma Commune Zéro déchets » avec le SMICTOM. Après un diagnostic de nos pratiques, nous disposons d'un accompagnement pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de la réduction et la gestion optimale des déchets.

Nous poursuivons nos efforts dans l'amélioration de la qualité des repas servis à la cantine avec une meilleure maîtrise des coûts. Les résultats sont bien au-delà et en avance sur les dispositions de la Loi Egalim, grâce au travail de nos agents chargés de ce service.

Vous l'observez, ces actions répondent pleinement aux défis de demain et à notre engagement vis-à-vis de la transition énergétique et du développement durable.

Nous pourrions préciser et échanger sur ces sujets, et bien d'autres, lors de ma prochaine réunion publique qui se déroulera le jeudi 6 octobre à 20h00, salle « La Passerelle ».

Notez également qu'une réunion publique sur la présentation de la phase diagnostic du P.L.U. se déroulera le jeudi 20 octobre à 19h00 (même salle) sous forme d'ateliers interactifs.

D'ici là, profitez de cette période estivale.

**Bien cordialement, Stéphane IDLAS.**

## HORAIRES MAIRIE :

### Ouverture au public :

Lundi au Jeudi :  
8 H 30 à 12 H 30  
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30  
13 H 30 à 17 H 00  
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

### Permanences Maire :

Lundi : 9 H 00 à 12 H 00  
Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00  
Vendredi : 9 H 00 à 12 H 00

### Permanences Adjoints :

Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00  
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

## Révision générale du P.L.U. – Désignation du Bureau d'Études.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 0430032021 en date du 30 Mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi, conformément au Code des marchés publics, une consultation a été lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 29 Octobre 2021 à 12 h 00.

Trois bureaux d'études ont répondu. L'ouverture des plis s'est déroulée le 3 Novembre 2021.

Les trois candidats ont été retenus, ils ont été auditionnés à tour de rôle le 1<sup>er</sup> Décembre 2021.

La Commission en charge du P.L.U. s'est ensuite réunie le Lundi 6 Décembre afin de procéder à l'analyse finale des dossiers et établir un classement suivant les critères préalablement définis.

Par conséquent, il a été décidé de retenir à l'unanimité la *SARL SCOP C.D.P. 49, 458 Bis rue St Léonard 49000 ANGERS*.

L'offre de ce dernier s'élève pour les études concernant la révision générale du P.L.U. de Beaucé à 43 725.00 € h.t. (52 470.00 € t.t.c.) se décomposant de la manière suivante (€ h.t.) :

- ✓ **Mission de base : 36 325 €** intégrant la prestation de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 2 010.00 € h.t. qui fera l'objet d'une convention spécifique.
- ✓ **Tranche optionnelle 1 « Évaluation environnementale » : 5 300.00 €.**
- ✓ **Tranche optionnelle 2 « Inventaire des zones humides sur les secteurs à enjeux » : 2 100.00 € .**

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de valider le choix retenu afin de pouvoir commencer les études au mois d'avril 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. décide de confier les études relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Beaucé conformément aux articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme à la SARL SCOP C.D.P. 49 ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, la convention relative à la prestation de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 2 010.00 € h.t., ainsi que tout contrat et avenant nécessaires à l'accomplissement de la procédure ;
3. autorise Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine l'attribution d'une dotation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études engagés ;
4. autorise Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'attribution d'une aide destinée au financement de la révision générale du P.L.U. ;
5. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes aux études liées à la révision générale du P.L.U. seront inscrites à la section d'investissement du budget communal de l'exercice 2022.

## Remplacement des tracteurs et micro-tracteurs du service technique communal.

Le tracteur agricole RENAULT acquis d'occasion par la Commune en 1991 a nécessité plusieurs réparations onéreuses durant ces dernières années. L'engin pose à nouveau des problèmes mécaniques le rendant inutilisable en l'état.

Le micro-tracteur ISEKI acheté neuf également en 1991 doit quant à lui bénéficier de travaux conséquents pour continuer à être utilisé.

**Économiquement, il apparaît donc préférable de remplacer ces deux matériels par un seul et unique tracteur de puissance intermédiaire équipé d'un système de levage. Ainsi, trois fournisseurs ont été sollicités selon un cahier des charges dressé en collaboration avec le responsable du service technique.**

Les propositions de ces fournisseurs ainsi que leur analyse et les conclusions de la commission sont présentées à l'assemblée.

Il en ressort que l'offre de la SARL LAUNAY de SAINT PIERRE DES LANDES (53) s'avère être la mieux-disante avec un montant de 50 880 € t.t.c. pour la fourniture du tracteur DEUTZ FAHR 3050 4 roues motrices équipé d'un chargeur Mailleux, et la reprise des deux matériels RENAULT et ISEKI au prix de 10 800 € t.t.c.

## Acquisition d'une herse étrille.

La Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, et plus particulièrement sur les terrains de football, ce qui engendre l'intervention ponctuelle d'une entreprise spécialisée.

L'acquisition d'une herse étrille pourrait donc être envisagée, permettant ainsi de limiter les interventions extérieures tout en améliorant la qualité des travaux effectués par les services techniques communaux.

La Région Bretagne a une ambition très forte sur l'enjeu « phytosanitaire », avec pour objectifs de favoriser le non-recours aux phytosanitaires et protéger les eaux. C'est la raison pour laquelle un dispositif a été mis en place pour l'achat de matériels de désherbage alternatifs au désherbage chimique pour l'entretien des zones non-agricoles.

L'acquisition est prévue auprès de la Société VÉRALIA d'une herse étrille de type sportstar 200cm 162D pour un montant de 3 910.92 € t.t.c. qui sera mandaté sur la section d'investissement du budget 2022. Et Monsieur le Président de la Région Bretagne sera sollicité pour l'attribution d'une aide spécifique au titre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique en zone non agricole.

## Sécurisation des déplacements doux à l'entrée Ouest de l'agglomération vers le Centre Bourg Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale.

La Commune a la volonté de développer les déplacements doux dans l'optique de la transition énergétique décarbonnée.

Ainsi le 29 avril 2021, la décision a été prise d'engager une étude pour l'extension et la sécurisation de la piste cyclable à l'entrée Ouest du Bourg.

Le 8 Juin 2021, les Cabinets associés URBA/PODER/ABEIL ont été missionnés pour l'étude de sécurisation des déplacements doux à l'entrée du Bourg et la requalification paysagère. La réalisation du projet nécessite un maître d'œuvre pour mener à bien cette mission globale qui se décomposerait de la manière suivante :

- Mission avant-projet.
- Mission assistance à la passation des contrats de travaux.
- Mission des études visa.
- Mission direction de l'exécution des travaux.
- Mission d'assistance aux opérations de réception.

Ce projet structurant aura pour impact de développer les déplacements sécurisés des piétons et cycles vers Fougères, mais également vers les services publics de la Commune, les commerces du centre bourg, la station du SURF Place du Brintault, ainsi que les sentiers de randonnée et la voie verte « Fougères-Vitré ».

Par ailleurs force est de constater que l'agglomération de BEAUCÉ est la seule du Département d'Ille et Vilaine à être traversée par une route nationale supportant un trafic journalier très important. Par conséquent, la sécurisation liée aux déplacements des piétons et des cyclistes est devenue impérative.

Le projet qui se décompose en deux phases a été présenté le 23 novembre 2021. Seule la phase numéro 1 relative à l'aménagement des accotements et à l'extension de la voie douce rue de Bretagne a été retenue, pour un coût total incluant les travaux ainsi que l'ensemble des études, estimé à 582 884 € h.t.

Il est précisé qu'un accord a été donné par les services de l'État pour l'attribution d'une subvention de 120 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Le plan de financement suivant (€ h.t.) a été adopté, incluant le coût des travaux, les études se rapportant au projet, la mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre et le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Autofinancement .....   | 331 308.00 €        |
| Subvention D.E.T.R (40% de 300000 € plaf) .....               | 120 000.00 €        |
| Subvention Région Bretagne (20%) .....                        | 116 576.00 €        |
| Subvention Département d'Ille et Vilaine (20% 75 000 €) ..... | <u>75 000.00 €</u>  |
| Formant un total de .....                                     | <b>582 884.00 €</b> |

Le Président du Conseil Régional de Bretagne sera sollicité pour l'attribution d'une aide financière au titre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne », ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour l'attribution d'une aide financière au titre du « Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ».

### Bornage rue de Bretagne

En prévision de la réalisation du projet de sécurisation de l'entrée du bourg, il y a lieu de s'assurer des limites des espaces publics et privés sur l'ensemble du périmètre concerné par les futurs travaux.

Pour ce motif, la réalisation d'un bornage est impérative. Deux Cabinets spécialisés ont ainsi été sollicités. Cependant, des précisions doivent être apportées par chacun d'eux à l'issu d'une visite sur les lieux.

Après avoir pris connaissance des propositions en lice, l'offre de Monsieur Michel LE TALLEC a été retenu pour un montant total de 5 138.64 € t.t.c. dont le règlement sera effectué sur la section d'investissement.

### Diagnostic sur l'état d'une partie du réseau d'eaux pluviales rue de Bretagne

Dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du Bourg depuis Fougères, il y a lieu d'effectuer un diagnostic sur l'état du réseau d'eaux pluviales situé au droit des futurs travaux et portant sur une longueur de 600 ml.

Le Cabinet HYDRACOS interrogé sur ce point, a fait parvenir une proposition qui s'établit à un montant de 8 480.00 € h.t., soit 10 176.00 € t.t.c. mètres correspondant à l'emprise du projet.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'exécution de cette étude au prix de 8 480.00 € h.t.
- autorise Monsieur le Maire à adresser l'ordre de service au Cabinet HYDRACOS.
- s'engage à inscrire la dépense correspondant au budget 2022.
- sollicite de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'attribution d'une aide spécifique au titre de la gestion des eaux pluviales.

## Réalisation de travaux sur une canalisation d'eaux pluviales.

L'Entreprise SOTRAV vient de réaliser des travaux sur la canalisation d'eaux pluviales située à l'intersection de la rue de Bretagne et de la rue du Soleil Levant, pour un montant total de 1 428.00 € t.t.c. comprenant le raccordement de la propriété riveraine.

D'un commun accord, il a été décidé que le propriétaire prendra à sa charge 50% de la facture.

## Diagnostic « amiante » pour l'école René-Guy CADOU

Selon l'Article R 1334-29-5 du Code de la santé publique, tout établissement scolaire construit avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1997 doit disposer d'un Dossier Technique Amiante tenu à jour.

Par conséquent et afin de se conformer à cette directive, un diagnostic doit impérativement être effectué sur l'intégralité des locaux de l'école publique René-Guy CADOU, le document dont la Commune dispose actuellement étant désormais caduque.

Le Cabinet Bureau Véritas est en mesure d'établir ce document pour un montant de 1 752.00 € t.t.c.

## Mise en place de capteurs CO2 dans les classes de l'école publique

Suite à l'avis du Haut Conseil de la santé publique, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a complété le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire en recommandant l'utilisation de capteurs CO2. Ils sont destinés à déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

Afin d'encourager le déploiement de c

es dispositifs par les Collectivités, un soutien financier va être accordé par l'État à hauteur de 2 € par élève et 50 € par capteur, ce qui représenterait une aide de 820 € au bénéfice de la Commune pour la mise en place de 10 capteurs.

Plusieurs fournisseurs ayant été sollicités à ce sujet, il est proposé de retenir l'offre de la Société SCUTUM Incendie pour un montant de 1 564.92 € t.t.c.

Cette proposition est retenue et Monsieur le Maire est autorisé à passer la commande correspondante. Les crédits nécessaires seront inscrits à la section « investissement » du budget 2022.

## Renouvellement de matériels informatiques à l'école.

La SARL Micro-C qui assure la maintenance du parc informatique de la Commune, soumet une proposition pour le renouvellement des ordinateurs affectés aux classes de CP et de CM2 ainsi que du serveur NAS. La dépense est évaluée à un montant de 2 270.40 € t.t.c.

Après s'être assuré que le diagnostic qui avait été établi le 9 septembre 2020 mentionnait l'obsolescence desdits matériels, la commande correspondante a été passée. Les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

## Acquisition de vaisselle pour le restaurant scolaire.

Afin de compléter le matériel de restauration de l'école, il y a lieu de procéder à l'acquisition de vaisselles supplémentaires. Ainsi, il est proposé d'opter pour des assiettes en matière végétale produites et distribuées par la Sté PLASTOREX basée à Saint Claude (Jura), pour un prix total de 1 150.85 € t.t.c.

Une commande sera passée de ces produits auprès du Comptoir de Bretagne. Le mandatement de la facture correspondante sera effectué sur la section d'investissement du budget communal.

## Révision des tarifs du restaurant et de la garderie scolaires pour l'année 2022-2023.

Le Décret 2066-753 en date du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public étant resté inchangé, la fixation des tarifs est donc libre, sachant toutefois qu'ils ne peuvent être supérieurs au coût par usager.

Après avoir présenté le bilan financier issu du compte administratif 2021, Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires insiste sur l'excellente qualité des produits utilisés pour la confection des repas, ainsi que sur la maîtrise des déchets qui a été mise en place depuis la rentrée de 2019.

# Brèves du conseil

Il est donc décidé de maintenir les tarifs ainsi que les modes de fonctionnement actuels, à savoir :

## Pause Méridienne :

(le prix du « service pause méridienne » comprend le prix du repas ainsi que le prix du service « temps récréatif surveillé » sur la tranche horaire 11 h 40 -13 h 20)

### ☑ Tarifs pleins :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **4,00 €**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **5,10 €**
- adulte..... **8,40 €**

### ☑ Tarifs réduits :

#### PAR PÉRIODES :

- **période 1** : rentrée de septembre – vacances de Noël.
- **période 2** : vacances de Noël – vacances de printemps.
- **période 3** : vacances de printemps – vacances d'été.

1°) - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **3 jours par semaine** pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **3,80 €**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **4,90 €**

2°) - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **4 jours par semaine** (*semaine scolaire complète*) pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **3,70 €**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **4,80 €**

**Le nombre de prestations facturées correspondra aux journées scolaires de la période considérée.**

## Garderie scolaire :

La comptabilisation du temps de présence s'effectue par tranche de **15 minutes**.

### ☑ Horaires de service :

- Matin : 7 h 15 – 8 h 20
- Midi : 11 h 40 – 13 h 20 (uniquement pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine).
- Soir : 16 h 45 – 18 h 30.

### ☑ Horaires de facturation :

- Matin : 7 h 20 – 8 h 20
- Midi : 11 h 50 – 13 h 20.
- Soir : 16 h 45 – 18 h 30.

### ☑ Tarifs :

- **0.40 €** le ¼ d'heure.
- **7.80 € en dehors des horaires normaux.**

Cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

- **A NOTER** : La municipalité se réserve la possibilité de faire évoluer les tarifs de restauration en cours d'année 2023 en fonction de l'augmentation des coûts liés entre autres à l'énergie et aux denrées alimentaires qui devront être supportés par le service durant les prochains mois.

## Accueil et animation pour la petite enfance

L'Éducatrice spécialisée de jeunes enfants en charge du fonctionnement de l'espace-jeu RITOURNELLE depuis 2012, cessera ses fonctions en Juillet prochain.

Le service proposé aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents de jeunes enfants ne pourra perdurer que par le recrutement d'un nouveau personnel ou bien par l'intégration d'un Relais Petite Enfance déjà existant.

Il est rappelé que l'objectif est de favoriser la rencontre et les échanges des intervenant-e-s, ayant pour vocation de contribuer globalement à l'amélioration de l'accueil individuel des enfants de moins de 6 ans.

Le service actuel fonctionne par quinzaine en période scolaire à raison de 2 séances réparties les jeudi et vendredi matins à raison de 2 heures chacune.

Notre souhait est donc d'intégrer le Relais Petite Enfance des 7 lieux pour une offre de service similaire en temps.

## Renouvellement de conventions avec des CLSH.

La fédération départementale de Familles Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs sur les Communes de LAIGNELET et de LA CHAPELLE JANSON sollicite le renouvellement des conventions respectives relatives à la contribution financière de la Commune de Beaucé pour l'année 2022.

Il est indiqué que la participation par journée et par enfant est fixée à 15 € pour le CLSH de FLEURIGNÉ-LA CHAPPELLE JANSON, et à 16 € pour la structure de LAIGNELET-LANDEAN-LE LOROUX.

Ces projets de conventions sont adoptés et notre participation est fixée à 16 € par jour et par enfant soit 8 €/demi-journée ; montant de notre contribution pour le fonctionnement de l'ensemble des centres de loisirs fréquentés par des enfants domiciliés sur le territoire de BEAUCÉ.

## Pôle Intergénérationnel – Missions d'études de faisabilité et de Maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 14 Décembre 2021, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe au projet de Pôle Intergénérationnel et de solliciter le Bureau d'Études C.D.P. 49 en charge du dossier de révision du P.L.U. lequel a décliné la proposition, ce type de mission n'entrant pas dans son champ d'action.

Le Cabinet A.B.E. de PACÉ spécialisé dans ce type de projet a donc été sollicité et a remis deux propositions (€ t.t.c.) :

- Étude de faisabilité d'ensemble (phases études préliminaires et APS) ..... 6 292.80 €
- Mission de Maîtrise d'œuvre VRD et paysage opérationnelle basée sur un montant de 300 K h.t. de travaux ..... 25 948.20 €

Ces deux propositions ont été approuvées et les ordres de services correspondants ont été transmis au cabinet A.B.E. Les crédits correspondants seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

## Rénovation de l'éclairage public – 2<sup>ème</sup> tranche.

Une seconde tranche de rénovation du réseau d'éclairage public communal est envisagée sur l'exercice 2022. Elle porterait sur les lotissements de « La Quénoisière » et du « Clos Pivon », et comprendrait le remplacement de 47 lanternes, la remise aux normes de 2 tableaux électriques, la mise en place d'un tripode en pied de mât et la réalisation d'un contrôle de conformité électrique effectué par un organisme indépendant agréé.

Deux Entreprises ont été sollicitées à cet effet et c'est l'offre de l'Entreprise CITEOS qui a été retenue, représentant une dépense de 30 210.00 € h.t., soit 36 252.00 € t.t.c. correspondant à des lanternes de type City Charm Cordoba.

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine sera sollicité pour l'attribution d'une subvention spécifique pour cette seconde tranche de rénovation et la modernisation de l'éclairage public portant sur une dépense de 30 210.00 € h.t.

## Modification des horaires de l'éclairage public.

Suite à une précédente décision du Conseil Municipal datant du 8 Septembre 2020, l'éclairage public fonctionne jusqu'à 23 h 00 toute la semaine, à l'exception de la Place de l'église pour laquelle l'extinction est programmée à 1 h 00 du matin tous les jours.

La réduction de la consommation d'énergie devenant une priorité, l'éclairage public pourrait être réduit à 22 h 00 au lieu de 23 h 00 sur tout le territoire de la Commune en dehors de la Place de l'église.

Le Conseil Municipal fixe les horaires d'allumage de l'éclairage public de la manière suivante :

- ☑ Toutes les nuits au niveau des passages piétons.
- ☑ Jusqu'à 1 h 00 du matin tous les jours sur la Place de l'Église.
- ☑ Jusqu'à 22 h 00 tous les jours dans les autres secteurs de l'agglomération.
- ☑ Toute la nuit au moment des fêtes de fin d'année (du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus).

## Dépôts sauvages et illégaux des déchets ménagers

### ➤ Contravention et recouvrement des frais d'enlèvement.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que fréquemment certaines personnes indécoutes se débarrassent de leurs ordures ménagères ou d'objets divers sur les voies publiques au lieu d'utiliser les containers de déchets ménagers individuels ou collectifs, et de tri sélectif, portant atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la propreté de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que « tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est interdit » et que pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle également que malgré ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour la collectivité et il propose de mettre ce coût à la charge des contrevenants, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Le tarif est fixé à 68 €, couvrant l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou déchets et débris en tout genre. Et de le porter à 180 € dans le cas où le ou les contrevenants ne se seraient pas manifestés dans les 15 jours suivants l'injonction d'enlèvement et de nettoyage.

## Appel à cotisation de l'Institut du Galo.

Le 12 Octobre 2019, la Commune a signé la Charte « du Galo, dam Yan Vèr » (du Gallo, Oui bien sûr !) et s'est engagé auprès de l'Institut du Galo à :

- ✓ Informer les habitants sur la langue gallo.
- ✓ Informer les habitants sur la Charte « du galo, dam Yan, dam Vèr ».
- ✓ Rendre visible auprès du public du logo de la Charte « du galo, dam Yan, dam Vèr ».

A cette occasion, des panneaux bilingues avaient été mis en place à chacune des entrées de l'agglomération tandis que Monsieur Pierre BERHAULT avait été désigné « élu chargé du gallo ».

Notre adhésion aux missions de l'institut de la langue gallo a été renouvelée pour une année, la cotisation étant fixée à 30 €.

## Rénovation du sol amortissant de l'espace-jeu des « vertes rives ».

Le sol amortissant de l'aire de jeu pour enfants situé résidence des « vertes rives » est composé de graviers, et ne convient pas à l'utilisation de cet espace pour les tous petits.

Il est donc proposé de remplacer ces matériaux par un produit composé d'écorces de végétaux répondant aux normes EN 1177. Après réception de trois propositions, a été retenu l'offre de la Société VÉRALIA pour un montant de 839.99 € t.t.c.

Le mémoire correspondant sera réglé sur la section d'investissement du budget 2022.

## Convention avec Fougères Agglomération pour l'entretien des locaux de la médiathèque.

Le transfert des locaux de la médiathèque de BEAUCÉ à FOUGÈRES-Agglomération est effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au terme de l'acte reçu par Maître Bastien BLANCHET Notaire à Fougères le 22 Janvier 2016, constatant la vente des locaux par la Commune de BEAUCÉ.

Ce transfert nécessite la mise en œuvre d'une convention financière entre les deux parties pour déterminer les modalités de remboursement annuel des frais occasionnés pour l'entretien ménager des locaux, assuré par la Commune, sachant que toutes les autres charges de fonctionnement incombent déjà directement à FOUGÈRES-Agglomération.

Les dépenses couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2021 s'élèvent à 11 375.33 €.

Cette convention devant intervenir entre la Commune de BEAUCÉ et FOUGÈRES-Agglomération avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et il est demandé le remboursement des sommes avancées par la Commune depuis cette date, soit 11 375.33 €.

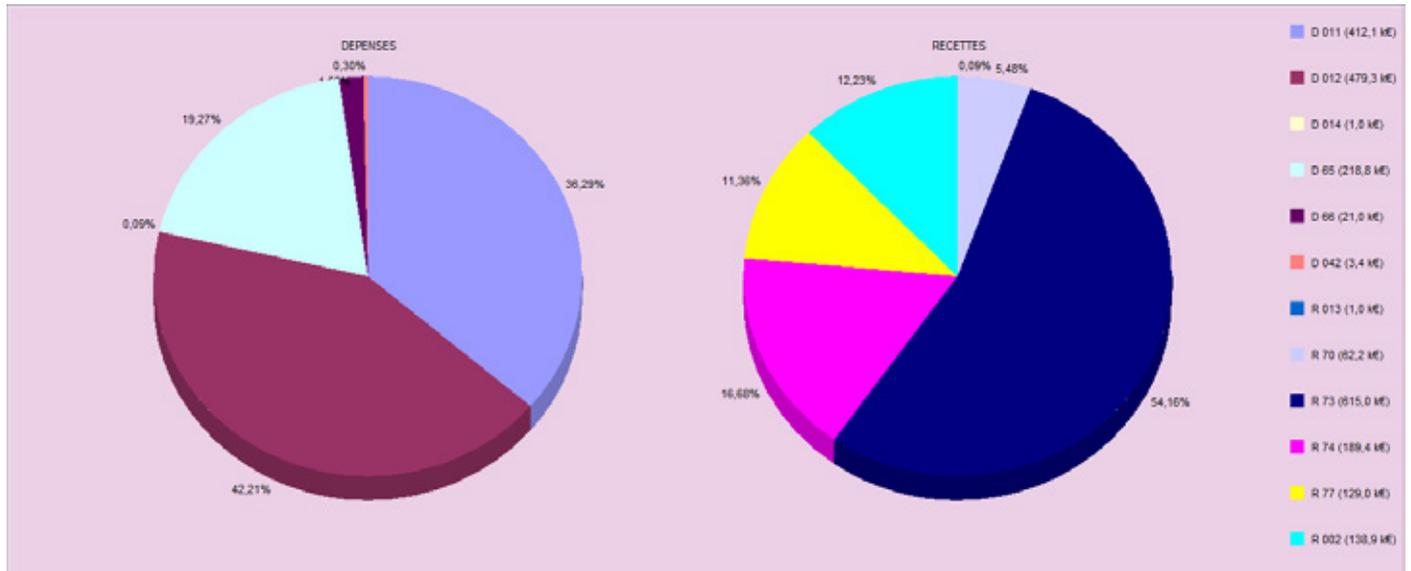
## Affectation d'une adresse pour la création d'une nouvelle activité.

Une agence d'ALPHA MÉDICAL vient de s'installer dans des locaux implantés sur la parcelle cadastrée AA n° 6 située à Beaucé, lesquels sont issus de bâtiments plus vastes se trouvant quant à eux sur le territoire de la Ville de Fougères et accessibles depuis la rue Colbert. De ce fait, l'activité d'ALPHA MÉDICAL ne peut être desservie que depuis cette même voie, via l'accès qui menait précédemment à l'ancienne déchetterie.

Une adresse spécifique devant être attribuée au lieu occupé, il est proposé d'appliquer le numérotage actuel en y insérant le n° 29 Bis. Cette proposition est entérinée par le Conseil Municipal d'affecter à la parcelle cadastrée section AA n° 6 l'adresse suivante : **29 Bis rue Colbert 35300 FOUGERES.**

# Budget

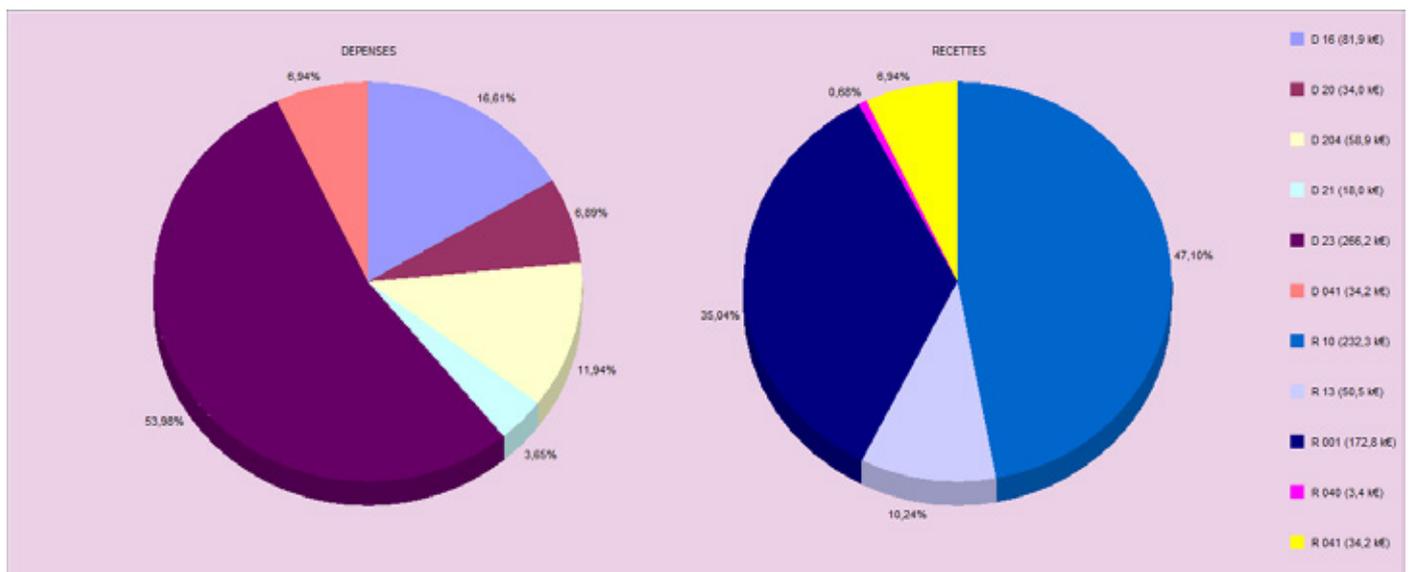
## 2022 : COMMUNE de BEAUCÉ - Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



| Dépenses de fonctionnement |  |                     |
|----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                    | Montant             |
| 011                        | Charges à caractère général                    | 412 100,00          |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés        | 479 300,00          |
| 014                        | Atténuations de produits                       | 1 000,00            |
| 65                         | Autres charges de gestion courante             | 218 761,42          |
| 66                         | Charges financières                            | 20 979,17           |
| 042                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 365,50            |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>1 135 506,09</b> |

| Recettes de fonctionnement |   |                     |
|----------------------------|---|---------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                       | Montant             |
| 013                        | Atténuations de charges                           | 1 000,00            |
| 70                         | Produits des services, domaine et ventes diverses | 62 210,00           |
| 73                         | Impôts et taxes                                   | 615 000,00          |
| 74                         | Dotations, subventions et participations          | 189 400,00          |
| 77                         | Produits exceptionnels                            | 129 000,00          |
| 002                        | Excédent de fonctionnement reporté                | 138 896,09          |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                             | <b>1 135 506,09</b> |

## 2022 : COMMUNE de BEAUCÉ- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette



| Dépenses d'investissement |                                  |                   |
|---------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Chapitre                  | Désignation                      | Montant           |
| 16                        | Emprunts et dettes assimilés     | 81 888,45         |
| 20                        | Immobilisations incorporelles    | 33 968,32         |
| 204                       | Subventions d'équipement versées | 58 873,74         |
| 21                        | Immobilisations corporelles      | 18 000,00         |
| 23                        | Immobilisations en cours         | 266 200,00        |
| 041                       | Opérations patrimoniales         | 34 206,25         |
|                           | <b>TOTAL DEPENSES</b>            | <b>493 136,76</b> |

| Recettes d'investissement |  |                   |
|---------------------------|--|-------------------|
| Chapitre                  | Désignation                                    | Montant           |
| 10                        | Dotations, fonds divers et réserves            | 232 260,65        |
| 13                        | Subventions d'investissement reçues            | 50 507,76         |
| 001                       | Excédent d'investissement reporté              | 172 796,60        |
| 040                       | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 365,50          |
| 041                       | Opérations patrimoniales                       | 34 206,25         |
|                           | <b>TOTAL RECETTES</b>                          | <b>493 136,76</b> |

# Budget

Le budget de fonctionnement concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien courant de la commune telles, les dépenses d'énergies, l'achat de fournitures (école, cantine, papeterie, services techniques, ...), les dépenses liées au personnel communal (9 équivalents temps plein et 3 temps partiel) mais aussi les subventions aux associations et la participation aux structures communales. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la commune (participation des usagers aux services), les recettes fiscales, les donations et participations de l'Etat.

Le budget d'investissement représente toutes les dépenses de la commune, destinées à réaliser des équipements.

## Vote du Budget communal 2022 et des taux d'imposition.

Le budget communal 2022 prévoit les dépenses s'élevant à **2 621 223.66 €** réparties ainsi :

|                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| - dépenses de fonctionnement ..... | <b>1 128 917.72 €</b>        |
| - dépenses d'investissement.....   | <b><u>1 492 305.94 €</u></b> |
| formant un total de.....           | <b>2 621 223.66 €</b>        |

Ces dépenses sont couvertes par les recettes suivantes :

|                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| - recettes de fonctionnement ..... | <b>625 015.70 €</b>          |
| - recettes d'investissement.....   | <b><u>1 497 659.96 €</u></b> |
| formant un total de.....           | <b>2 122 675.66 €</b>        |

d'où une différence de **498 548 €** qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires prévues à l'article 7311, d'où un total des recettes de **2 621 223.66 €**.

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget étaient nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- vote le projet de budget tel qu'il vient de lui être présenté.
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 à hauteur de **198 345.48 €** à la section d'investissement.

Le budget voté pour l'exercice 2022 n'implique pas de modifier les taux des taxes locales.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a engendré le gel du taux communal de la taxe d'habitation à hauteur du taux de 2019, ce qui a conduit les Communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Par ailleurs, Monsieur le Maire tient à préciser qu'en application de l'article 29 de la loi de finances 2020-1721 du 29 décembre 2020, un transfert de la taxe foncière départementale sur le foncier bâti vers la Commune s'est opéré afin de compenser la disparition du produit résultant de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

**La conséquence s'est traduite par l'ajout du taux départemental de 19.90 % au taux actuel communal de 18.60 % donnant un total de 38.50 %.**

**Cela ne change donc rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne « département » disparaît.**

Compte tenu de cette modification, les taux proposés pour l'année 2022 sont donc les suivants :

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| - Foncier bâti.....     | 38.50 % (18.60% + 19.90%) |
| - Foncier non bâti..... | 47.22 %                   |

## Attribution des subventions communales – 2022

Madame l'Adjointe chargée du domaine associatif, rend compte du travail effectué par la Commission dans le domaine des subventions susceptibles d'être allouées en 2022, lesquelles sont réparties en quatre catégories. Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté, ainsi que sur les actions envisagées.

Elle tient tout d'abord à rappeler quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- la subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement.  
L'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie.
- l'activité de l'association doit être non lucrative.
- les subventions aux associations doivent être d'intérêt local.

Il est par ailleurs indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2022, à savoir 1 393 habitants, pourrait être appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

En second lieu, une demande d'aide spécifique est présentée à l'Assemblée. Elle émane de Monsieur Jérôme BEAUMONT domicilié à BEAUCÉ, victime par le passé d'un très grave accident lors d'une compétition cycliste. Passionné et combatif, l'intéressé a repris la compétition en handisports ce qui lui a permis de remporter le dernier championnat de France dans sa catégorie. Son projet est de participer aux prochains jeux olympiques handisports de 2024, ce qui le conduit à participer à de nombreuses compétitions dans toute la France. C'est le motif qui le conduit à solliciter le soutien financier de la Commune pour l'aider à couvrir une partie de ses dépenses.

Ci-dessous le récapitulatif des aides accordées au titre de l'exercice 2022 :

| Associations                                 | Siège Social                                      | Attribution (en €)        |
|--|---|---------------------------|
| U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France          | Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé | 200.00                    |
| A.P.E. de l'école publique de Beaucé         | Ecole publique 2 rue de Paris 35133 Beaucé        | 500.00                    |
| CF2L / FCSF                                  | Mairie de Luitré 14 rue de Normandie 35133 Luitré | (3 € x 1 393 h) 4 179.00  |
| Association sportive et culturelle           | Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé | 200.00                    |
| Chorale Saint Martin                         | Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé | 200.00                    |
| Groupement des Jeunes du Bocage Fougereais   | Salle Olympie 1 allée des acacias 35133 Beaucé    | (1.80 € x 1393h) 2 507.40 |
| Club du Muguet                               | Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé | 200.00                    |
| A.D.M.R.                                     | 6 Avenue de Bretagne 35133 Fleurigné              | (1 € x 1 393 h) 1393.00   |
| O.C.A.S.                                     | Mairie, 15 Rue du Relais 35133 La Chapelle Janson | (2.70 € x 1 393) 3 761.10 |
| Sté d'agriculture du canton de fougères nord |   | (0.31 € x 1 393) 431.83   |
| A.B.H.F.                                     |   | 100.00                    |
| Restaurant du Cœur                           | 15 Bis rue de la Roberdière 35000 RENNES          | 200.00                    |
| Croix Rouge (Solidarité UKRAINE)             |   | 600.00                    |
| Association de chasse ACF                    |   | 200.00                    |
| Mr Jérôme BEAUMONT (prépa. JO 2024)          |   | 350.00                    |
|  | <b>Total des subventions attribuées</b>           | <b>15 022,33</b>          |

# Budget

En ce qui concerne le soutien financier de 350 € consenti pour l'exercice 2022 à Monsieur BEAUMONT, il pourrait être reconductible pour les deux prochains exercices avec une éventuelle majoration en fonction des résultats sportifs.

En contrepartie, il sera demandé à l'intéressé d'intervenir auprès des enfants de l'école et du Conseil Municipal des Jeunes afin d'évoquer son parcours personnel et le sport adapté (handisport).

Il convient par ailleurs de tenir compte d'une abstention au niveau de la subvention attribuée à la Croix Rouge dans le cadre de l'opération « solidarité Ukraine ». Une démarche globale plutôt que ciblée aurait eu la préférence.

## Budget de voirie 2022.

Le budget retenu pour l'exercice 2022, se résume de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Frais de travaux ..... | 34 705.53 €        |
| Frais de gestion ..... | <u>48 778.28 €</u> |
| <b>TOTAL .....</b>     | <b>83 483.81 €</b> |

### Section d'investissement

Total des travaux prévus ..... 61 246.42 €

dont il convient de déduire les sommes suivantes :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Déficit d'investissement 2021 .....               | 12 246.06 €         |
| Récupération de la T.V.A. de l'exercice 2020 .... | - 6 642.73 €        |
| Amortissements.....                               | <u>- 2 030.30 €</u> |
| <b>TOTAL .....</b>                                | <b>64 819.45 €</b>  |

**Formant un total de 148 303.26 €**

Voici un échantillon des travaux réalisés sur cet exercice :

#### Coté investissements :

Empierrement, canalisation EP, pose de portail, réalisation d'une clôture au centre technique : 19 661.20 €

Réalisation d'un réseau d'eau pluviale d'une longueur de 200 m au lieu-dit Montvilliers : 8 089.20 €

Reste à réaliser : réseau vertes rives : 10 544.40€

#### Pour le fonctionnement :

- Pose de 15 cavurnes au cimetière
- Busage du fossé sur la VC 2 dans le virage des jardins familiaux
- Reprise de voirie en point-à-temps sur voies communales et chemins ruraux
- Reprise de voirie publique suite à des modifications de clôture
- Peinture signalisation horizontale, et entretien signalisation verticale
- Broyage accotement et fossés



## Déclarations préalables :

| Dénomination                      | Adresse                          | Projet  |
|-----------------------------------|----------------------------------|---|
| FERRON Régine                     | 7 Allée des Tulipes              | Construction d'une véranda  |
| LAGRÉE Jean-Jacques               | 2 La Fumerais                    | Construction d'une véranda  |
| SAULNIER Jean-Pierre              | 1 Résidence de Pontlevoy         | Clôture   |
| COUDRAY Marie-Renée               | 1 La Fumerais                    | Changement de portes et fenêtres  |
| MICHEL Thérèse                    | 7 Résidence de Pontlevoy         | Clôture   |
| BRAULT Philippe                   | 2 Allée du Pré Marais            | Installation d'un carport   |
| LAGRÉE Jocelyne                   | 11 Allée du Muguet               | Clôture   |
| RIVOAL Sébastien                  | 4 Monvilliers                    | Pose de vélux sur toit  |
| DAUCÉ-FLEURET Luc                 | 1 Résidence<br>du chemin Chasles | Transformation d'un grenier en chambre                                    |
| JULIEN Sylvie                     | 7 Rue de la Chesnaie             | Abri de jardin  |
| PRIME Noël                        | 5 Rue de la Chesnaie             | Clôture en arrière de propriété   |
| SOURDIN Daniel                    | 6 Allée des Acacias              | Clôture   |
| LEVRARD Jean-Noël                 | 3 Résidence<br>des vertes rives  | Clôture + pose d'un portillon   |
| PRIME Noël                        | 5 Rue de la Chesnaie             | Clôture devant propriété  |
| FEUVRIER Céline                   | 9 Rue de la Chesnaie             | Clôture   |
| FARLAN François                   | 16 Allée du Muguet               | Clôture   |
| BOUCHER Pierre-Alain              | 2 Impasse des tulipiers          | Installation panneaux photovoltaïques                                     |
| BOUGHANIME Mohammed<br>(WORLDSON) | 3 Impasse des Hirondelles        | Installation panneaux photovoltaïques                                     |
| GARNIER Marcel                    | 13 Allée des Roses               | Clôture   |
| JUBIN Émeric                      | 4 La Fumerais                    | Aménagement des combles en chambres                                       |
| RIVOAL Sébastien                  | 4 Monvilliers                    | Isolation thermique extérieure<br>+ changement des menuiseries existantes |
| MARTEAU Isabelle                  | 14 Rue de Bretagne               | Création d'une place de parking<br>+ Clôture                              |
| LOYER VAUDELET Simone             | 3 Le Courtil des Hirondelles     | Création de véranda   |
| EDWARDS David                     | 2 La Motte                       | Remplacement porte de garage en bois<br>par une en PVC                    |
| SCHAFFER Gilles                   | 16 Rue de Paris                  | Clôture   |



## Les big bags de la Chaudronnerais



Vous avez certainement pu voir qu'un aménagement « particulier » a été mis en place sur la voirie de la Chaudronnerais pour répondre aux exigences d'un expert chargé d'une procédure judiciaire. (cf. arrêté n° 2022 - 35)

## Travaux d'assainissement

Afin de réduire les eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration, des travaux de remise en état par réalisation d'un gainage et reprise de branchements sur le réseau eaux usées ont été réalisés rue des Jonquilles, des Primevères et de Bretagne.

Sécurisation du poste de relèvement des vertes rives par la mise en place d'une chambre à vannes, d'un débitmètre et d'une clôture.

Le coût global de ces travaux est de 88 000€ subventionné par la DSIL à (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 40%.





## Respect de la nature à BEAUCÉ

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

La biodiversité répond directement aux besoins primaires de l'Homme en apportant oxygène, nourriture et eau potable. Elle contribue également au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies. Si la nature est un formidable réservoir pour l'Homme, elle protège aussi des risques environnementaux. En agriculture, la biodiversité est primordiale ; la contribution des animaux pollinisateurs ou des organismes participant au renouvellement des sols n'est plus à démontrer. Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, différentes solutions existent et sont mises en œuvre au sein de la commune. Parmi elles, la création d'espaces protégés qui ont pour vocation de préserver les écosystèmes.

Depuis 2018, la commune de BEAUCÉ s'est engagée dans une démarche de protection des espaces verts publics en limitant les pesticides et en pratiquant la tonte tardive.

### La démarche « sans pesticide » :

Permettre de faire évoluer les habitudes et notamment la perception négative du grand public face aux herbes spontanées (*aussi appelées adventices ou, injustement, "mauvaises herbes"*). Leur présence n'est pas forcément synonyme de négligence. Au contraire elles favorisent la présence d'espèces indispensables : insectes pollinisant nos vergers, faunes auxiliaires protégeant nos potagers, oiseaux chassant les ravageurs...

- Désherber à la main, à l'eau chaude ou à l'aide d'un désherbeur thermique à flamme ou à air pulsé
- Pailler les massifs de fleurs et implanter des espèces « couvre-sol »
- Associer les plantes afin qu'elles se protègent entre elles

### La tonte tardive a trois objectifs : préserver la biodiversité, sauvegarder la faune et la flore, et baisser ainsi les coûts.

#### • Préservation de la biodiversité, sauvegarde de l'écosystème

La tonte régulière, méthode classique de gestion des pelouses, fait disparaître progressivement des plantes à fleurs, qui n'ont pas eu le temps de fleurir et de se reproduire. Par ailleurs, la restitution régulière des broyats de coupe ou l'apport d'engrais azoté modifient le milieu et favorisent les plantes nitrophiles (avidées d'azote) comme l'ortie, les chardons ou le liseron... Ces « indésirables » seront quant à elles, traquées à grand renfort de tondeuses, gyrobroyeurs ou de pesticides (interdit sur les espaces publics depuis 2017).

#### • Sauvegarde de la faune et de la flore

Pratiquer une fauche tardive, après la floraison des fleurs, exporter le maximum de matière fourragère pour appauvrir les sols, est à la fois plus écologique et plus économique. En effet, la pauvreté d'un sol au niveau agronomique (peu de fertilisants naturels) entraîne la diversification et favorise de nombreuses espèces rares, telles que les orchidées. La matière fourragère peut être valorisée en compost. Pour permettre la dispersion des escargots, chenilles et autres invertébrés, l'herbe coupée séchée peut rester quelques jours sur place.

#### • Baisse des coûts

Ce procédé entraîne moins d'entretien, donc moins de pollution due aux machines, limite l'usure des appareils de tonte et fauchage, entraîne une baisse des coûts de l'évacuation des déchets verts et de la consommation de gasoil des tondeuses.



## Mise en place progressive dès 2023 de la redevance incitative

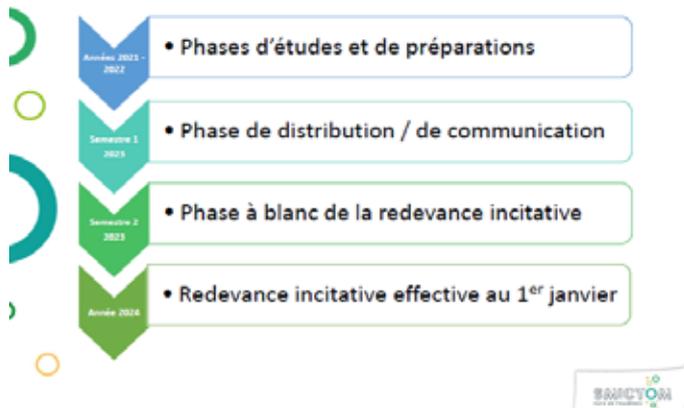
Depuis 2019, la redevance incitative est en test sur une partie du territoire du SMICTOM du Pays de FOUGÈRES. Elle sera progressivement étendue au reste du territoire en 2023 et entrera pleinement en action au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Actuellement, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères est financé par une redevance. Son montant dépend du nombre de personnes au foyer. La redevance incitative modifie le mode de calcul de la facture. Elle prend en compte, en plus du nombre de personnes au foyer, l'utilisation du service, c'est-à-dire le nombre de fois où un foyer a mis son bac à la collecte.

### Un nouveau schéma de collecte



### Le planning de mise en œuvre



### Les Contenants

#### Règles de dotation générale des bacs OMR

Les dotations de bacs pour l'expérimentation



#### Type de bacs OMR

Les bacs OMR sont pucés permettant de relier les levées du bac à son utilisateur



### Les Contenants

#### Cas particuliers – Choix du SMICTOM :

- Habitations Centre-bourg sans lieu de stockage : Bac OMR avec serrure



Serrure installée sur le bac nécessitant à l'utilisateur d'avoir une clé pour l'ouverture

- Habitations Campagne éloignées de + de 200 mètres du point de collecte :

- Possibilité de prendre des bacs individuels classique sinon
- Bacs OMR avec serrure si existence d'une zone de stockage sécurisée entre l'habitation et le point de collecte (aménagement éventuel de la zone par la commune)
- Sacs OMR (= sacs orange) délivrés annuellement si absence d'une zone de stockage + Sacs jaunes

Règle de dotation annuelle pour les sacs orange (rouleau de 15 sacs de 30 Litres)

| Foyer  | 1 pers | 2 pers | 3-4 pers | 5-6 pers | 7-8 pers | > 8 pers |
|--------|--------|--------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Rlx | 2      | 3      | 5        | 6        | 9        | 18       |

### Les Contenants

#### Règles de dotation pour la CS



#### Règle générale de dotation

Bac de taille unique 240 Litres :  
Bac adapté aux extensions des consignes de tri  
Simplifie la gestion du parc de bacs pour le SMICTOM  
Exceptions : 340 litres pour immeubles

#### Cas particuliers de dotation

Maintien des sacs jaunes pour les usagers qui ne peuvent pas stocker des bacs.

### La redevance incitative

#### Principe de la RI:

Une part fixe  
Abonnement au service  
(12 levées de bacs OMR, Déchèterie, CS, Prévention...)



Une part variable  
Utilisation du service  
Toutes les levées au-delà de la 12<sup>ème</sup> levée

#### Retour d'expérience sur l'expérimentation:

##### Comparaison des ratios de collecte

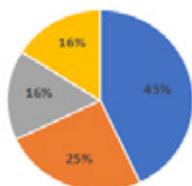


Différence de 42 kg/hab. entre les 2 territoires

## • La redevance incitative

### Retour d'expérience sur l'expérimentation:

Répartition du nombre de levées par bac



- 84% des bacs sont collectés moins de 26 fois/an
- En moyenne, 1 bac est collecté toutes les 3 semaines



## • La redevance incitative

### Facturation :



#### « La RI permet de maîtriser sa facture »

- Adressée à l'utilisateur, dépend de la taille du bac et du nombre de levées
- Part variable facturée à terme échu  
 $RI = \text{Part Fixe (année } n) + \text{Part Variable (n-1)}$



### Cas des collectifs :

- Cas particuliers des collectifs avec bac(s) collectif(s) : une redevance globale est facturée au gestionnaire de l'immeuble Article 2333-76 du CGCT
- Celui-ci répartit la redevance entre les différents logements selon ses propres règles
- Mode de calcul non défini
- Fréquence de collecte adaptée selon place de stockage des bacs
- Cas possible de collectifs gérés par les communes



## Est-ce que la mise en place de la redevance incitative va augmenter ma facture ?

**NON PAS FORCÉMENT.** L'objectif est avant tout de maîtriser sa redevance.

Certains usagers verront leur redevance diminuer. D'autres, au contraire verront leur redevance augmenter, si ils ne modifient pas leurs habitudes de consommation et d'efforts de réduction de production de déchets.

## Si je présente mon bac moins de 12 fois dans l'année, est-ce que je paierai moins que la part fixe ?

**NON.** La facturation est basée sur un forfait de 12 levées minimum par an. Le tarif restera identique qu'il soit sorti une fois ou 12 fois. La part fixe comprend également les autres services comme la mise à disposition des contenants, l'accès en déchèterie, la prévention, le traitement, la collecte des bacs jaunes...).

## Si mon bac n'a pas de serrure, d'autres personnes pourraient mettre leurs ordures dedans lorsque je le sors.

**OUI, MAIS SANS IMPACT POUR LA FACTURATION.** Celle-ci étant basée sur le nombre de levées, tout apport supplémentaire n'aurait pas d'incidence sur la tarification (les déchets ne sont pas pesés). C'est pourquoi il est demandé de ne sortir son bac que lorsqu'il est plein.

## Comment seront collectés les usagers éloignés du service ?

- Des plateformes permettront aux usagers d'avoir leurs bacs à moins de 200 mètres du lieu de passage du camion.
- Ce sont les communes qui prendront en charge ces aménagements. Il y aura possibilité dans certains cas de réutiliser les plateformes existantes ou d'en déplacer certaines dans des lieux moins visibles que des routes passantes.
- La **plateforme servira au stockage des bacs**. Ces derniers devront donc être placés hors de la plateforme lorsqu'ils doivent être collectés.
- Il est préférable de regrouper les bacs quand c'est possible pour limiter les arrêts et redémarrages des BOM (gain sur consommation de carburant). Le regroupement de bacs sera fortement recommandé ou parfois imposé.

**Rassurez-vous avant toutes opérations les ambassadeurs du SMICTOM passeront à chaque domicile pour la remise des bacs et pour vous expliquer le nouveau fonctionnement**

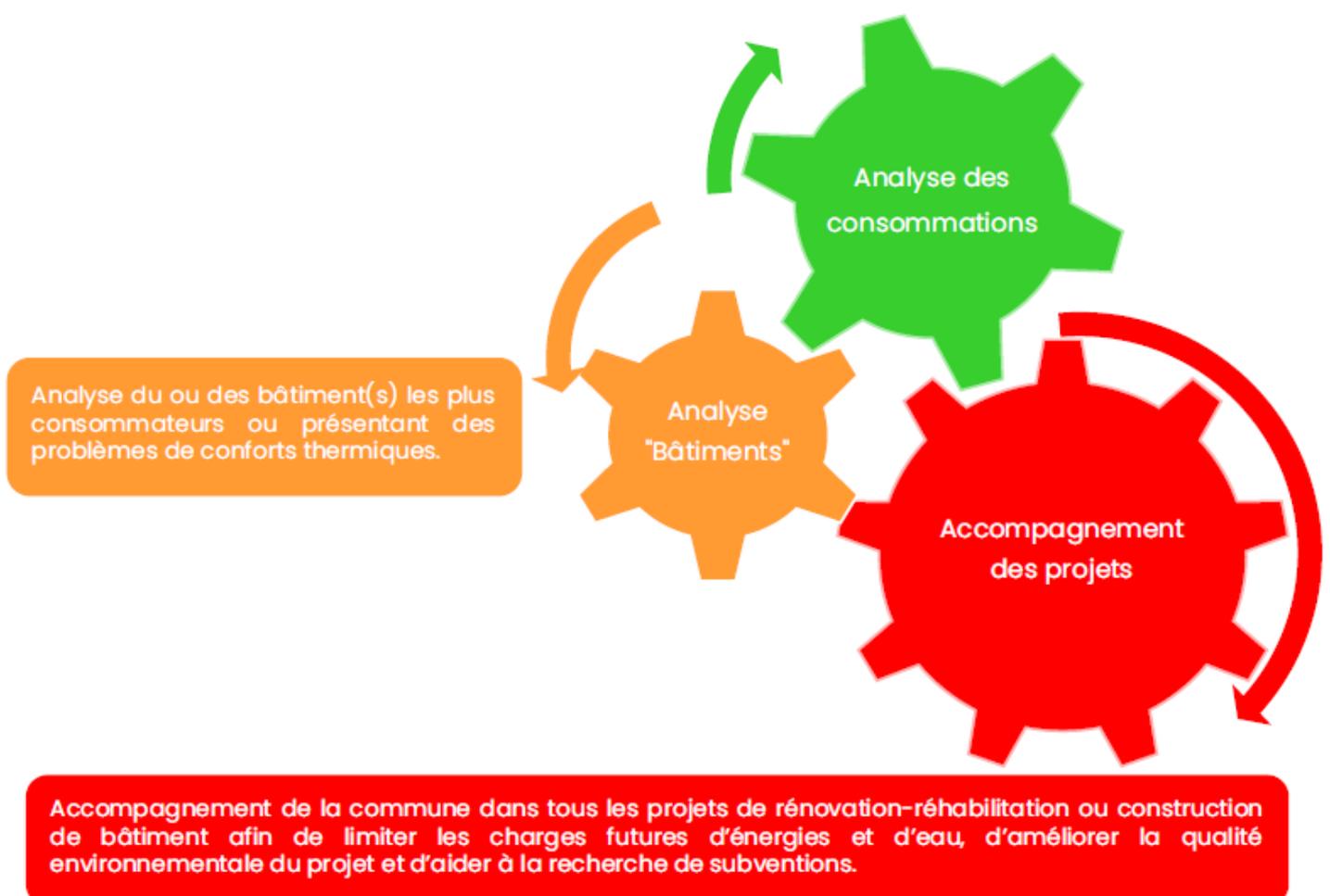


## Bilan et Chiffres à retenir

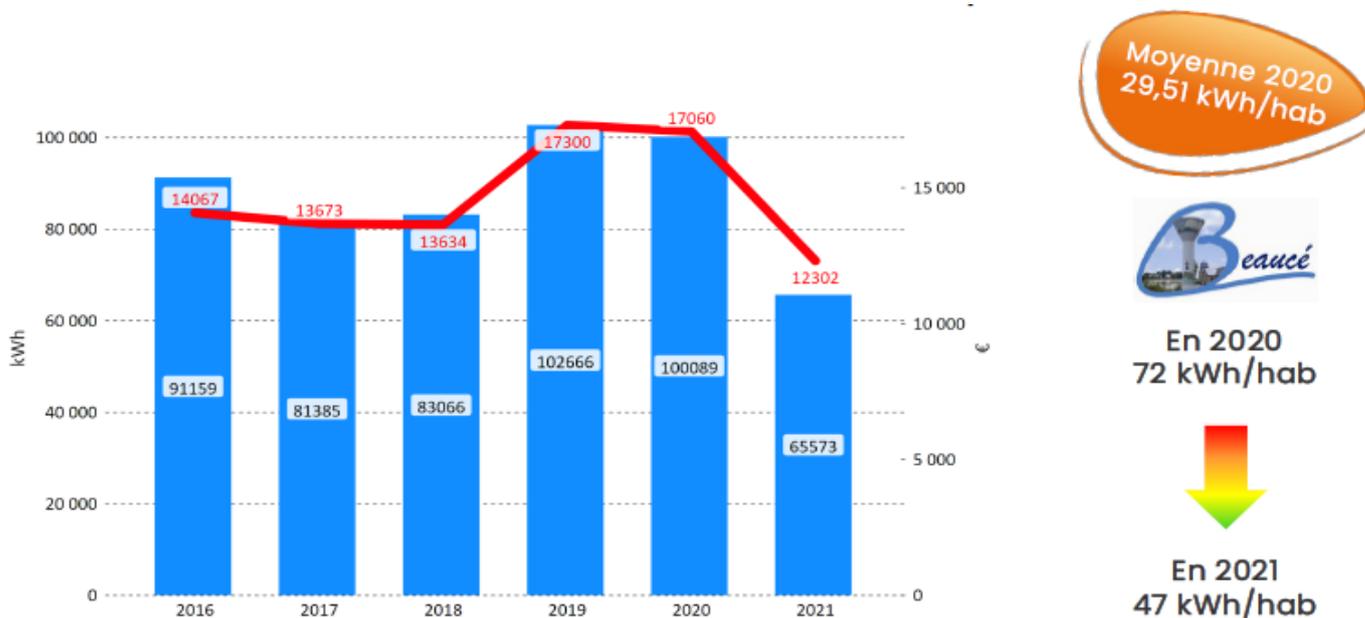
La commune de BEAUCÉ recourt depuis 2017 au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par le Pays de Fougères. Aussi, une convention de partenariat est proposée fixant les missions précises du service et les coûts. Ceux-ci ont été fixés à 1,32€ par habitant pour 2022 (Pop. DGF 2021.).

Réalisation d'un bilan des consommations et dépenses énergétiques et d'eau à partir d'un historique minimum de 3 ans de factures.

Analyse de ce bilan conduisant à des préconisations permettant de diminuer la facture d'énergie et d'eau.

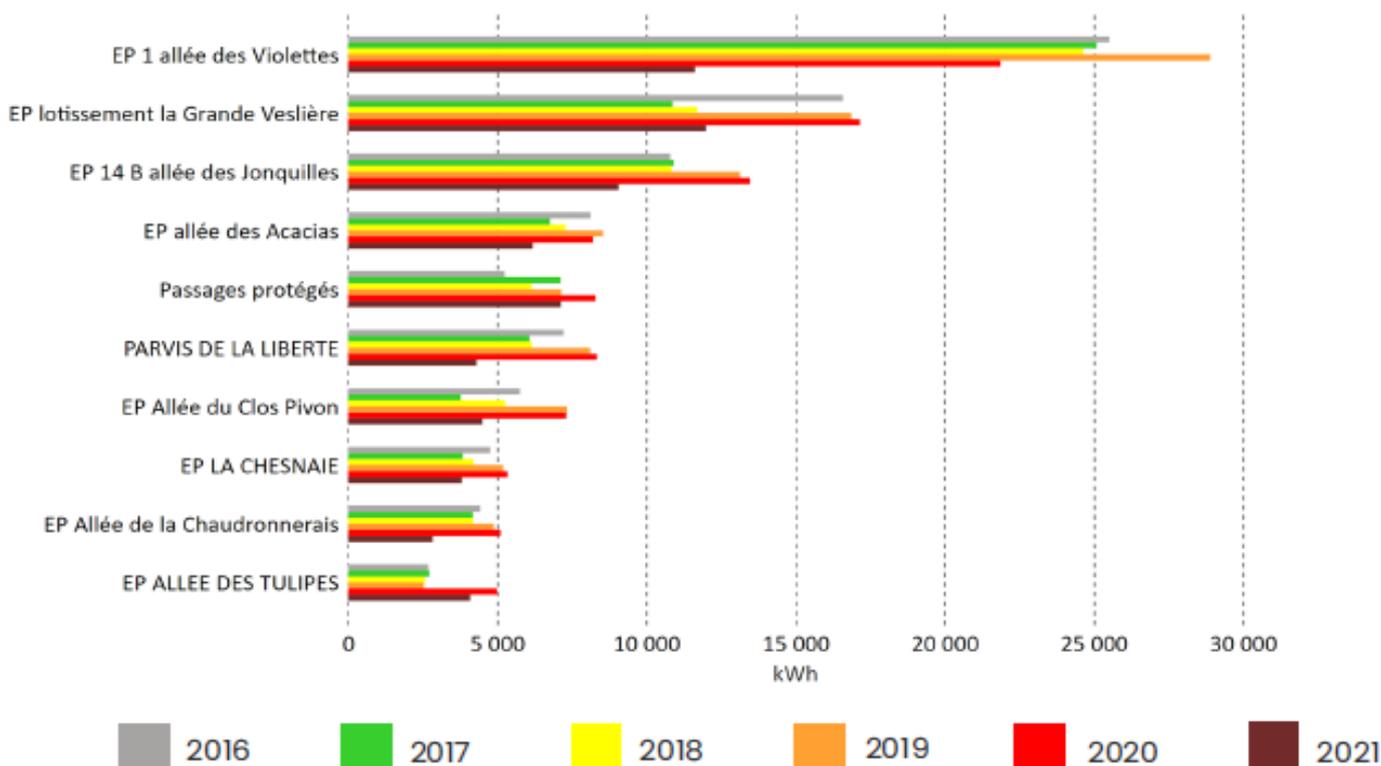


## Eclairage Public : Evolution des consommations et des dépenses



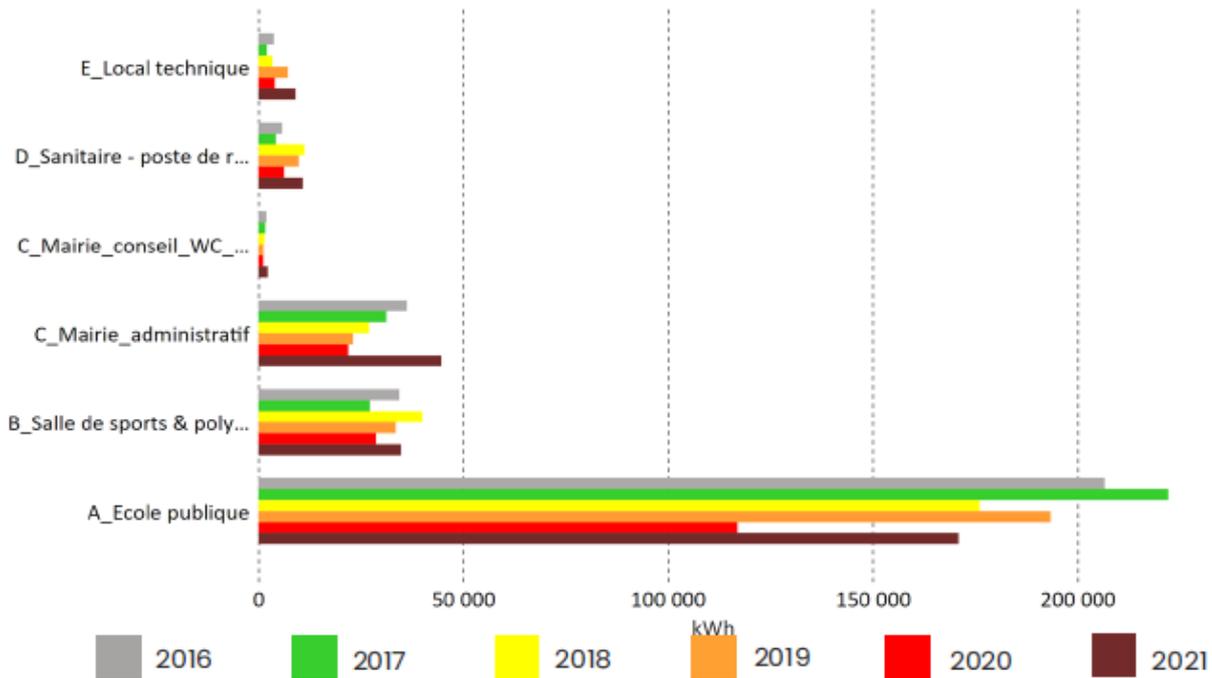
La consommation d'électricité de l'éclairage public baisse en 2021 ainsi que le budget mais dans une moindre mesure du fait de l'augmentation du prix de l'électricité.

## Eclairage Public : Evolution des consommations par poste



Les consommations baissent sur tous les postes.

## Bilan Bâtiments : Evolution des consommations Bâtiments kWh



Les consommations sont majoritairement en augmentation elles retrouvent le niveau d'avant COVID en plus important, sûrement lié à un hiver plus rigoureux

## Eau : Evolution de la consommation



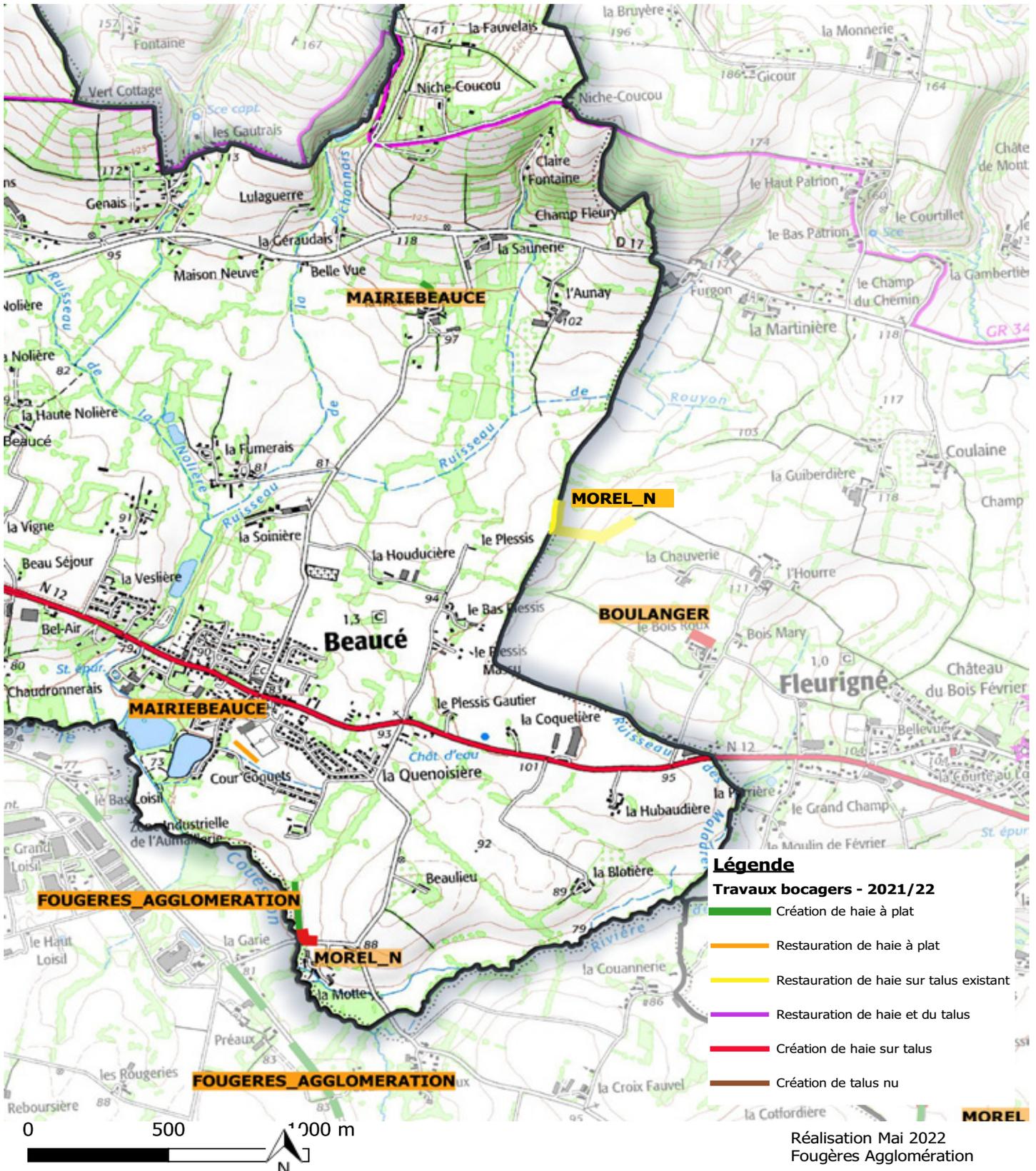
Depuis 2016, on note une baisse continue.

## Bocage : bilan de projets 2021/22 sur la commune de BEAUCÉ

Ci-dessous la cartographie des projets bocagers qui ont été réalisés cet hiver 2021/22 sur notre commune dans le cadre des programmes Breizh Bocage et Programme Libre/Compensation.

### Programmes bocagers - Hiver 2021/2022

**Beaucé**



# Flash

# S.È.VE.

Bulletin de situation sanitaire : Santé - Environnement - VEgétal

## SOMMAIRE

### Chenille processionnaire du pin

Rédaction :  
FREDON Bretagne - 02 23 21 18 18



**FREDON Bretagne**  
ZA Bellevue

5 rue Antoine de Saint-Exupéry  
35235 THORIGNÉ-FOUILLARD  
Tél. 02 23 21 18 18  
Fax 02 99 27 56 89  
[www.fredon.fr/bretagne/](http://www.fredon.fr/bretagne/)  
[fredon@fredon-bretagne.com](mailto:fredon@fredon-bretagne.com)



## Entrée dans la période de présence de chenilles au sol

La fin de l'année 2021 n'a pas été favorable à la descente des chenilles processionnaires du pin.

En effet, les conditions météorologiques humides et fraîches font que les chenilles sont restées en haut des arbres pour attendre des conditions meilleures. Par contre, lorsque les conditions deviendront favorables (temps ensoleillé et sec), les descentes de chenilles risquent de se multiplier et le risque de contact entre les hommes et les chenilles sera présent.

Pour diminuer l'exposition aux chenilles processionnaires urticantes, **il est encore temps d'installer des pièges autour des troncs d'arbre sur les sites les plus exposés. La pose de nichoirs à mésanges est elle aussi de saison.**

**Rappel** : Chenilles urticantes, évitez tout contact ! Ne pas toucher ! En cas d'intervention, agissez de préférence après une pluie (il y a moins de risque que les poils urticants ne volent) et en se protégeant les yeux et le corps.

Excellente année 2022 pleine de surveillance et de prévention pour réduire les risques biologiques en Bretagne! Soyons vigilants, échangeons entre nous ; plus on parle de la problématique, moins la population s'exposera aux risques!

*Procession de chenilles processionnaires du pin au stade 3 observée dans le Finistère Sud. FREDON Bretagne, octobre 2021*



# DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)







**SAISON 21/23**

**AGGLO**  
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

**CENTRE CULTUREL**  
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Découvrez la saison dès le 2 septembre sur  
**centreculturel.fougères-agglo.bzh**

Ouverture billetterie le samedi 10 septembre au Théâtre Victor Hugo

Ouverture de saison le vendredi 30 septembre  
au centre culturel Juliette Drouet dès 19h :

**SOMOS • C<sup>ie</sup> Bêstia • 21h15 • cirque**  
*gratuit réservation conseillée*

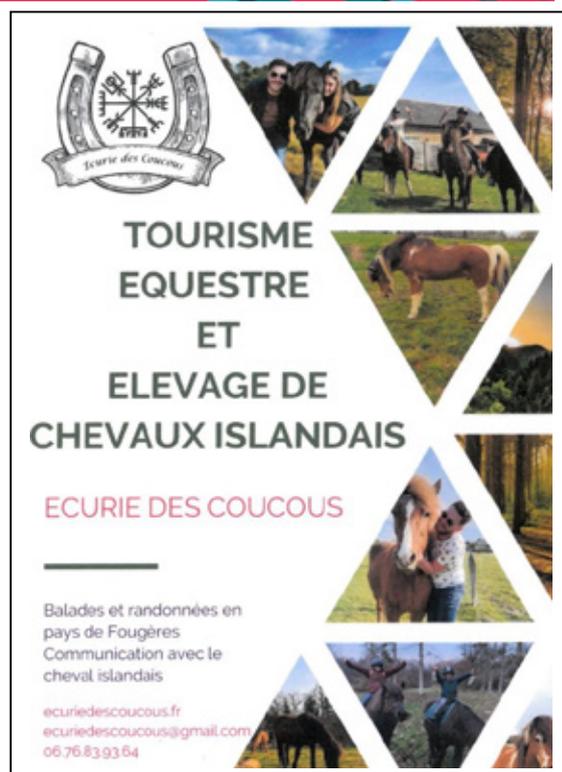


## L'écurie des coucoucs

Installée depuis peu au sein de la commune de BEAUCÉ, Claire CHEVET, diplômée « Accompagnatrice de Tourisme Equestre » vous accueillera avec passion pour vous faire découvrir notre territoire à dos de cheval islandais.

Pour d'informations, rendez-vous sur son site :

<https://www.ecuriedescoucoucs.fr/>



**Tourisme  
EQUESTRE  
ET  
ELEVAGE DE  
CHEVAUX ISLANDAIS**

**ECURIE DES COUCOUCS**

Balades et randonnées en  
pays de Fougères  
Communication avec le  
cheval islandais

ecuriedescoucoucs.fr  
ecuriedescoucoucs@gmail.com  
06.76.83.93.64

# Infos pratiques



La Mairie rappelle aux habitants ne l'ayant pas effectué, qu'il est obligatoire d'identifier sa propriété avec la plaque du numéro qu'il lui a été attribué, dans le but de faciliter le travail de La Poste et /ou des Services de Secours.



Le stationnement gênant c'est l'immobilisation d'un véhicule sur un emplacement inadéquat, qui gêne les autres usagers de la route ou du domaine public. Il peut s'agir : d'un stationnement sur une place handicapée, d'un stationnement sur une voie verte ou d'un stationnement de longue durée.

Nous vous rappelons que le stationnement sur les trottoirs à long terme (plus de 7 jours) n'est pas tolérable.

**Si vous devez laisser votre véhicule sur un emplacement de stationnement plus de 24 heures, privilégiez les parkings en ouvrage.**

Le ragondin est arrivé d'Amérique du sud vers la fin du 19 siècle, l'Europe le convoitait pour sa fourrure, et la confection de manteaux et de tapis, jusqu'à ce que dans les années 30 le marché s'écroule. Par conséquent, les élevages furent fermés et les animaux remis en liberté. Ils se sont bien acclimatés et se sont multipliés jusqu'à ce qu'ils deviennent envahissants, un couple de ragondins au bout de 6 mois peut produire 3 portées par an à raison de 5 à 7 par portée. Depuis 3 ans nous constatons une prolifération de ces animaux, due au manque de renards son seul prédateur sur le territoire, et aussi à la diminution des périodes de grand froid, le ragondin ne supportant pas les hivers rigoureux.

La commune de BEAUCÉ a passé un contrat en septembre 2020 avec la société de chasse SAINT HUBERT pour lutter contre sa prolifération.

Depuis la mise en place de ce contrat ce sont environ 200 ragondins qui ont été éliminés.

**⚠ A savoir aussi que nourrir les canards, nourri aussi les ragondins ⚠**



## Protection des haies

Suite à des injonctions d'entretenir et d'élaguer les haies pour des raisons de sécurité publique et de maintenance des réseaux aériens, notamment dans le cadre du projet de déploiement de la Fibre Optique, les services de l'État ont été sollicités à plusieurs reprises ces dernières semaines par des habitants et exploitants agricoles qui s'interrogeaient sur la légalité de ces demandes et leurs responsabilités.

Si l'entretien d'une haie relève du propriétaire ou du locataire du terrain sur lequel elle est implantée, la période de nidification en cours des oiseaux (dont la saison de reproduction et de nidification commence à partir de mi-mars) rappelle le rôle essentiel joué par les haies en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales.

A ce titre, en particulier pour protéger les oiseaux pendant cette période sensible, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit réglementairement aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet inclus, sous peine d'être exposés à des sanctions financières.

Par cohérence des politiques publiques et tenant compte des enjeux de biodiversité, les services de l'Etat encouragent également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 août (période élargie correspondant aux périodes de reproduction aujourd'hui constatées) pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est majeur car actuellement, un tiers des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction dans l'Hexagone, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, de nombreuses espèces fréquentant les haies sont protégées. C'est le cas de la plupart des oiseaux qui y séjournent mais aussi des chauves-souris ou des insectes (Grand Capricorne, Pique-prune) hébergés dans les vieux arbres. La destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des espèces susvisées sont donc interdites, et constituent un délit au regard de la réglementation espèces protégées. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) du Code de l'environnement s'applique de manière proportionnée à tout projet pouvant avoir un impact environnemental. Dans le cas présent, l'élagage et la taille des arbres impactent en premier lieu les oiseaux et leur habitat. Le principe d'évitement temporel des impacts, qui implique de suspendre l'entretien des arbres et des haies durant la période de nidification, peut être considéré comme nécessaire et suffisant vis-à-vis de la réglementation espèces protégées. Le non-respect de cette recommandation conduirait son auteur à être en infraction au regard de la réglementation espèces protégées.

Aussi, à l'exception des interventions d'urgence non programmables et motivées notamment par des raisons de sécurité publique, les services de l'Etat invitent à différer ces opérations d'entretien des arbres et des haies après la période de nidification, et donc à les programmer entre septembre et mi-mars.



### Calendrier de tailles des bords de route et des talus

Le broyage des accotements coûte 170,5 € le km, la commune de BEAUCÉ en comptabilise 13,4 kms.

#### Deux passages annuels sur les voies communales :

Le 1<sup>er</sup> à la mi-juin pour le broyage des accotements, dégagements des virages, des panneaux signalétiques et des intersections.  
Le 2<sup>ème</sup> début octobre pour un broyage de la totalité des accotements et des talus.

#### Un passage annuel sur les chemins communaux :

A la mi-juillet pour un broyage de la totalité des accotements et des talus.

## Cérémonie des vœux pour l'année 2022

Pour la seconde fois (et la dernière espérons-le !), la cérémonie des vœux de M. Le Maire n'a pas été organisée en « présentielle » mais via une vidéo que chacun d'entre vous a pu visualiser via notre site INTERNET.

## Commémoration du 8 mai 1945 sur fond de guerre en UKRAINE

Quelques habitants, élus, membres de l'association de l'UNC, porte-drapeaux et enfants de l'école René-Guy CADOU étaient réunis, ce dimanche 8 mai devant le monument aux morts de BEAUCÉ pour le 77<sup>e</sup> anniversaire de la victoire des Alliés en 1945.

Entre le dépôt de gerbes et le ravivage de la flamme du souvenir, M. Le Maire Stéphane IDLAS et Le Président de l'UNC M. GUIDECOQ, n'ont pas manqué de rappeler combien il était important de se souvenir de ces soldats qui se sont battus pour la liberté de la France.

D'autant plus que cette cérémonie s'est déroulée sur fond de guerre qui frappe de nouveau aux portes de l'Europe. L'invasion de l'UKRAINE ne marque pas seulement le retour de vieux démons, elle nous ouvre les yeux sur la fragilité de nos démocraties.





## Solidarité UKRAINE

Le 24 février 2022, un conflit a éclaté à l'Est de l'Europe. L'UKRAINE subit des bombardements incessants ; des centaines de milliers d'habitants ont fui leurs foyers, leurs territoires. Un élan de solidarité mondial s'est mis en place immédiatement.

Début mars, la municipalité de BEAUCÉ a fait appel à votre générosité, vous avez été nombreux à y répondre.

Lors des 2 permanences qui se sont tenues les samedis 12 et 19 mars 2022, nous avons récolté environ 2,5 m3 de produits de première nécessité tels que des couvertures, des sacs de couchage, des produits d'hygiène et des produits de secours, ... qui ont été ensuite transmis à la Protection civile, chargée de l'acheminement en Ukraine.





## Le greffage de nos pommiers

Depuis 2018 la commune a planté 42 pommiers sur les terrains de La Quenoisière, 23 derrière le lotissement communal le long de l'allée Des Châtaigniers et 2 du côté Des Vertes Rives ; ce qui fait un total de 67 pommiers qui au fur et à mesure des années ont été greffés nous permettant à ce jour d'avoir une grande variété de pommes : Belle de Boskoop, Reinette d'Armorique, Idared, Bénédicte Melrose, Canada gris, Sainte Germaine, Clocharde...  
Nous devrions commencer à récolter des pommes cette année !



## Labélisation « Ma Commune ZERO DECHETS »

Afin de s'engager dans une démarche de réduction des déchets, et suite à un appel lancé par le SMICTOM la municipalité de Beaucé a choisi de participer au label « Ma commune zéro déchet »

Ce label repose sur 3 thèmes : recycler les déchets, gestion des biodéchets, promotion de l'éco consommation. Thèmes répartis en 21 actions, à chacune de ces actions est attribué une notation de 1 à 3, en fonction du nombre et du type d'actions mises en place, la commune obtiendra un score pouvant aller jusqu'à 45 points, score qui déterminera le niveau du label.

Tout au long de la démarche un animateur prévention accompagne la commune en apportant un soutien technique sur les actions et améliorations qui peuvent être apportées.

- Niveau 1 / Initié Zéro Déchet : 15 à 24 points
- Niveau 2 / Confirmé Zéro Déchet : 25 à 34 points
- Niveau 3 / Expert Zéro Déchet : 35 à 45 points





## Le dispositif « argent de poche » continue !

Quatre jeunes :

- Aimy
- Cameron
- Maëlle
- Maxence

de la commune ont de nouveau participé à l'opération des vacances de Pâques, leur prestations sont appréciées :

- Retrait des cailloux remplacés par des copeaux de bois au sol de l'espace jeux « Les Vertes Rives »
- Peinture des 2 abris de touche
- Démontage de table de pique-nique en vue d'une réfection

nous les remercions vivement !

Pour les vacances de cet été, le dispositif est renouvelé du 18 au 29 juillet 2022. Tous les jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans sont invités à s'inscrire auprès de la Mairie.



## Le Conseil Municipal des Jeunes

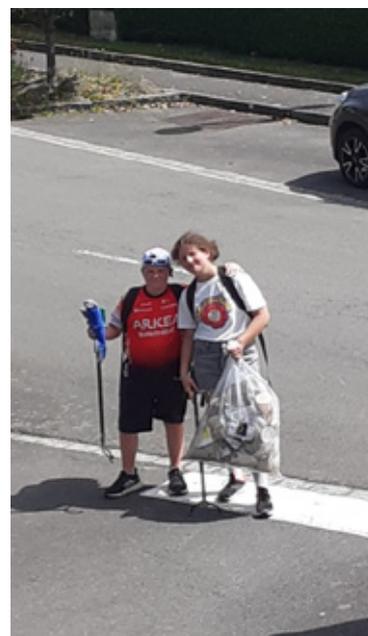
Le Conseil Municipal de BEAUCÉ a été mis en place le 18 octobre 2021, neufs jeunes de 10 à 15 ans se sont portés volontaires pour y participer et cela pour 2 ans.

Trois commissions se sont constituées :

- Commission « Organisation des espaces jeux et de la propreté » afin de rendre la commune plus agréable à vivre, y sont inscrits : Doriann, William et Adèle.
- Commission « Sport » participe au développement des structures sportives de la commune engagée par la commission « sport » du Conseil Municipal, y sont inscrits : Valentin, Lila et Eléana.
- Commission « Solidarité Intergénérationnelle et sociale » y sont inscrits : Maxence, Enzo et Jade.

Depuis sa mise en place, le CMJ s'est réuni cinq fois.

- La réunion du 18 octobre 2021 a permis de classer les aspirations de chaque futur conseiller afin de les voir se réaliser pendant leur mandat. Une douzaine de sujets sont ressortis de la liste répertoriée.
- Lors de la réunion du 8 décembre, s'est engagée une réflexion sur les thèmes les plus cités par les jeunes. En fonction de leur mission, chaque commission s'en est approprié.
- Pour la réunion du 2 février 2022, chaque commission a mené ses études.
  - **La Commission « Organisation des espaces jeux et de la propreté »** a rendu ses rapports sur 2 sujets.
    - 1) Implantation de nouvelles poubelles sur le territoire de la commune après un tour de terrain
    - 2) Le sol du tobogan des Vertes Rives n'est pas adapté à la réception des jeunes enfants suite à la glisse.
  - **La commission « Sports »** : le conseil municipal de la commune en charge du projet de l'espace sport intergénérationnel a présenté une vidéo de ce dernier au CMJ. S'en est suivi un échange fructueux entre jeunes et adultes
  - La commission « Solidarité Intergénérationnelle et sociale » : a mené une discussion sur la possibilité d'offrir un cadeau-colis aux aînés de la commune pour Noël.
- La réunion du 6 avril :
  - **La Commission « Organisation des espaces jeux et de la propreté »** : a fait un état sur l'avancement des travaux concernant la position des poubelles ; a définit 6 nouveaux emplacements. Et les cailloux sous le tobogan des Vertes Rives ont été remplacés par des copeaux de bois spécialement conçus pour cet usage, ce travail a été réalisé par les jeunes de l'argent de poche.
  - **La commission « Sports »** : le conseil municipal de la commune en charge du projet de l'espace sport intergénérationnel a présenté le panel des futurs équipements ; les requêtes du CMJ sont partiellement retenues.
  - **La commission « Solidarité Intergénérationnelle et sociale »** a réfléchi à la meilleure solution pour finaliser son projet de distribution de cadeau-colis.
- La réunion du 18 mai a contribué à la mobilisation active des jeunes de la commune à la journée de l'environnement qui s'est déroulée le 18 juin dernier





## Journée Environnement et Fête de la nature

Environ 200 kgs de déchets ont été récupérés sur les bords des routes communales

Organisée par la commune de BEUCÉ en collaboration avec le CMJ et les élèves de l'école René-Guy CADOU, cette journée a débuté dès 10h00 le samedi 18 juin dernier sous un soleil de plomb avec une collecte des déchets dans différents secteurs de la commune concernés par notre démarche « biodiversité » : cf. article page 15.



Pour déjeuner, les personnes le souhaitant ont pu pique-niquer autour du plan d'eau « Les Vertes Rives »

A partir de 14h00, plusieurs animations se sont mises en place encadrées par les ambassadeurs du SMICTOM telles que :

- la fabrication de lessive liquide,
- la smoothyclette
- ....

La caravane « La Main Verte » représentée par le REEPF (Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères) était aussi sur place.



Un espace « Troc Plantes » a permis certains d'échanger, de récupérer sans rien déboursier des plants, des graines et/ou des boutures.

Il fallait aussi compter avec les traditionnels jeux de pétanque et de palets.



## Nouveau Tracteur

Après 30 ans de bons et loyaux services notre tracteur RENAULT a rendu l'âme, nous en avons profité pour vendre ce dernier ainsi que l'ISEKI pour l'achat d'un DEUCHTZ de 55 chevaux équipé d'un chargeur pour effectuer les divers travaux communaux.



## Eclairage Public

Des travaux de réfection de l'éclairage public seront réalisés à partir du mois d'août avec changements de 47 lanternes, rue des Jonquilles, rue des Œillets, rue des primevères, rue du Clos Pivon, impasse du Cherche Midi, pour un montant de 30 210,00 €, travaux de rénovation subventionnés à hauteur de 70% par le SDE (Syndicat d'Electrification 35), compte tenu d'un taux de modulation du conseil départemental de 1,4.

## Sortie EST du Bourg « Champ de la Croix ».

Depuis Mai dernier, une parcelle située en secteur agricole est louée par le propriétaire à un couple qui fait de « l'élevage » de chiens.

Très vite, nous nous sommes rapprochés des services de l'État pour gérer au mieux cette situation. Force est de constater que cette activité qui n'est pas adaptée aux lieux génère des nuisances aux habitations proches et présente une dangerosité liée aux divagations répétées des nombreux chiens présents.

Des plaintes sont en cours. Un enclos suffisamment sécurisé a été exigé.

Devant le défaut d'écoute et de la non réalisation d'un chenil de la part des occupants, nous cherchons avec les Services Administratifs de l'État les solutions pour remédier à cette situation. Cela demande malheureusement du temps et surtout le strict respect de procédures pour ne pas être confronté à des recours juridiques.

Pour toute divagation constatée sur le domaine public, ordre est donné aux services de fourrière et de Gendarmerie de faire enlever le ou les animaux.

Affaire à suivre.....

# Portrait

Dès 1996 Jérôme BEAUMONT s'est engagé dans la compétition cycliste. Après quasiment 20 ans de pratique, il avait décidé de « raccrocher le vélo » passé le grand prix de FOUGERES, mais le destin en a décidé autrement !

En effet le 13 juin 2015, le jeune champion de 27 ans originaire de notre commune dispute le championnat de Normandie à NEUFBOURG (27), une épreuve de piste qu'il avait bien l'intention de remporter. Mais pour une raison indéterminée, il chute. Grièvement blessé à la tête, le jeune homme est transporté dans un état désespéré au CHU de ROUEN où il est opéré en urgence.

Le 2 juillet, premiers signes de réveil « *j'en ai même fait peur à mon oncle* », le 4 juillet réveil total, un miracle s'est produit : trois semaines après son accident Jérôme sort du coma.

Encore aujourd'hui Jérôme rend régulièrement visite aux soignants du CHU de ROUEN pour les informer de l'évolution de sa rééducation : « *Entre Noël 2016 et le 1<sup>er</sup> de l'an, à ma première visite, les soignants étaient émus et agréablement surpris de mon rapide rétablissement : je parlais et je marchais* ».

Jérôme a besoin de ces visites pour leur prouver sa reconnaissance et les remercier de tout son cœur de leurs efforts et leur persévérance aux soins apportés surtout de la part de la neurochirurgienne qui a pris la décision dans l'urgence de l'opérer.

Suite à son accident Jérôme a été un an sans remonter sur un vélo mais s'entraînait malgré tout sur un home trainer dans sa chambre.

Entre 2016 et 2019, Jérôme entraîne des jeunes du club COCF, tout en se préparant pour le France Piste à ROUBAY les 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020, où il a fini 3 fois 3<sup>ème</sup> (médaillon de bronze) et où il remporte aussi une épreuve non récompensée. Malgré le COVID, Jérôme enchaîne dès juillet 2020 les compétitions « valides » qui sont plus difficiles pour lui mais qui le préparent efficacement pour « le grand chelem » qui est la participation aux jeux olympiques à PARIS en 2024 en catégorie HANDISPORT.

« *Malgré que je sois tombé sur un vélodrome je l'ai toujours dans le cœur car l'ambiance de la piste est plus familiale, plus amicale, c'est un terrain de jeux où je prends du plaisir, alors que la route est plus compétitrice : c'est du chacun pour soi* »

Plusieurs médailles lui sont remises :

- 1 médaille de bronze (malgré une chute) au championnat de France à EVIRES (74) les 3 et 4 octobre 2020,
- 2 médailles de bronze et 2 médailles d'argent au championnat de France de piste à SAINT-QUENTIN EN YVELINES (78) les 13 et 14 février 2021,
- Coupe de France reportée à LANDAUL (56) les 18 et 19 septembre 2021,
- 1 médaille d'argent au championnat de France de route à SAINT ANDRÉ SUR VIEUX JONC (01) les 16 et 17 octobre 2021,
- 1 médaille d'argent au championnat de France sur piste le 5 février 2022, et pour finir
- 1 médaille d'or toujours au championnat de France le 6 février à BOURGES (18).



Après toutes ces récompenses, Jérôme vise le podium des JO de 2024. Cela lui demandera beaucoup de travail car il lui faut obtenir de très belles performances lors des prochaines coupes du monde. Après avoir parcouru la FRANCE en long et en large il va devoir désormais partir à l'étranger ce qui engendrera des frais financiers assez lourds. Rien que pour la coupe du monde en BELGIQUE qui a eu lieu à OSTENDE du 5 au 8 mai dernier cela lui a coûté presque 1000 euros. C'est pourquoi, la commune de BEAUCE s'est engagée à l'aider via une subvention exceptionnelle pour lui permettre d'atteindre son objectif. En contrepartie, Jérôme s'est engagé à passer plusieurs fois au cours de l'année scolaire, présenter son parcours aux enfants de l'école publique René-Guy CADOU et du CMJ.



## Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougeraises.

Cette année sera, nous l'espérons, encore riche en activités.

Nous commencerons par déguster ensemble, dans quelques jours, un cochon grillé, où l'AVF invite tous les éleveurs de notre club qui ont participé à l'organisation du championnat de Bretagne de l'an dernier, pour les remercier.

Et souhaitons que cette année nous permette de retrouver d'autres moments conviviaux de ce genre, après deux ans de triste contexte sanitaire.

Notre grande bourse annuelle de BEAUCÉ a enfin pu se fixer à la date du 30 octobre 2022, entre le concours bi-départemental (Côtes d'Armor/ Ille-et-Vilaine), qui se tiendra le 23 octobre à SAINT GUINOUX, et le concours régional qui aura lieu le week-end du 20 novembre, à PONT LABBÉ.

Et, comme toujours, si vous aimez les oiseaux, n'hésitez pas à nous joindre, les responsables de l'AVF sont à votre disposition, pour tout renseignement ou conseil.

Notre site : [www.volièresfougeraise.com](http://www.volièresfougeraise.com)

Secrétariat : 02 99 97 05 77

Ornithologiquement vôtre.



## Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES »



L'association pêche « Les Vertes Rives » existe toujours mais n'est pas en mesure cette année d'ouvrir la pêche.

Après démission du président et de plusieurs membres du bureau, une nouvelle équipe désire relancer la pêche à l'étang pour 2023. Actuellement sa mise en place est difficile par manque de bénévoles.

Vous aimez la pêche et la convivialité, alors venez nous rejoindre !

Le Président

Philippe DELAUNAY : 06 25 64 19 81.

[delahunay.charuel@orange.fr](mailto:delahunay.charuel@orange.fr)



## Clap de fin de cette saison 2021-2022 !

Les deux points marquants de cette saison sont le rapprochement des deux clubs, le CF2L et FCSF, pour créer une seule entité, regroupant sept communes du bassin fougerais, BEAUCÉ, FLEURIGNÉ, LA CHAPELLE JANSON, LAIGNELET, LE LOROUX, LA SELLE EN LUITRÉ et LUITRÉ-DOMPIERRE.

Le nom provisoire du regroupement, pour cet exercice, est CF2L/FCSF.

Avec un record du nombre de licenciés s'élevant à 506.

Le second point marquant, étant la mise à disposition du terrain synthétique à La Chapelle Janson :

Le **Stade Intercommunal Eduardo Camavinga**, grâce aux quatre communes composant le CF2L.



La priorité pour cette fin de saison était de déterminer une identité commune.

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2022, il a été voté et validé le futur nom du club pour les saisons à venir.

### « **BOCAGE FOOTBALL CLUB** »

(Le Logo et les couleurs sont en cours d'étude)

## COTÉ SPORTIF

La saison 2021-2022 pour les différentes catégories du CF2L/FCSF s'est achevée dimanche 22 mai avec une grande satisfaction sur l'organisation et le dévouement des personnes concernées aux entraînements, aux plateaux, aux matchs et autres manifestations.



**L'école de foot.** En moyenne, 6 équipes jeunes de la catégorie **U6/U7** et 4 dans la catégorie **U8/U9** étaient engagées sur les plateaux chaque week-end pour rencontrer les autres écoles de foot au niveau local.

Pour la section **U10/U11**, la saison fut également très complète. 5 équipes en championnat, une finale départementale pour l'équipe 1, et un groupe qui grandit encore un peu plus cette année.

**Les seniors** nos 90 licenciés, ont sur le plan sportif, également réalisé une belle saison. Celle-ci s'annonçait pourtant compliquée au vu du contexte sanitaire.

Quatre équipes séniors, 2 équipes vétérans et une équipe Futsal ont pu pleinement défendre les couleurs du regroupement tout le long de la saison.

**L'équipe fanion** termine sixième de **Régional 3**, après avoir été longtemps dauphin.

**Les seniors B** évoluant en **District 2**, terminent sur la troisième marche.

**Les séniors C** évoluant en **District 3** terminent également troisième.

**Les séniors D** évoluant en **District 4** terminent second.

**Les vétérans** Belle saison également, deux équipes ont pu être composées et terminent respectivement à la quatrième et sixième place de leur championnat.

**L'équipe FUTSAL** du CF2L/FCSF a décroché lors de la dernière journée de championnat, le titre de **CHAMPION de D2** et la montée au plus haut de district pour la saison prochaine. **FÉLICITATIONS au staff et aux joueurs**

**MERCI À TOUS LES ENCADRANTS ET BÉNÉVOLES DE TOUTES LES CATÉGORIES !!!**

# Vie associative

Cette saison s'est clôturée par la troisième édition du Challenge Franck Lefeuvre/Maxime Guillaume, réunissant 32 équipes U8/U9.



Environ 1000 personnes se sont retrouvées lors de cette journée à BEAUCÉ. C'était un réel plaisir de pouvoir réitérer cette journée caritative pour l'association **Hors-jeu La Violence** après cette période difficile !



**Nous tenions à remercier nos Élus, l'ensemble des dirigeants, bénévoles, adhérents et supporters, ainsi que nos partenaires et les collectivités qui font vivre notre club.**

Pour la rentrée prochaine, tout joueur souhaitant rejoindre le club, peut contacter :  
le président **Vincent GUERALT** au **06.75.84.77.74**  
ou **Nicolas MARTINAIS** au **06.82.17.90.99**.

**BONNES VACANCES ET MERCI À TOUTES ET À TOUS !!!**

**EN ROUTE VERS LA SAISON 2022-2023 !!!**



Office Cantonal d'Animations Sportives  
Fougères Nord



**Les vacances d'été arrivent vite...**

L'Office Cantonal d'Animations Sportives du canton Nord (OCAS) se prépare à accueillir les jeunes de 7 à 15 ans du 8 Juillet au 31 Aout 2022.

Julien GALLOYER, éducateur sportif, actuellement en formation BAFD, assurera les différentes activités entouré de ses animateurs.

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé des vacances d'été. Il s'est appuyé sur de la nouveauté (canoé-kayak, trampolin park, ultimate...), tout en gardant des activités phares (patinoire, laser game, piscine, golf, futsal...) ainsi que des activités sportives et culturelles (futsal, basket, badminton, dodgeball, vélo, scrapbooking, Vendredi tout est permis, des jeux de Société...).

La « grande sortie » fait son retour pour cette année, après deux saisons de pandémie. Nous irons au Parc Astérix le Vendredi 26 Aout.

Contact auprès de Julien GALLOYER par mail à [ocas.cantonnord@hotmail.fr](mailto:ocas.cantonnord@hotmail.fr) ou par téléphone au 07.69.82.01.28  
Inscriptions à partir du 9 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.





## Association Sportive et Culturelle – Gymnastique

Nous voilà arrivés en juin, une année complète de gym, quel bonheur !

Bonne participation en général, sauf ces derniers temps, le soleil sans doute...

L'association est composée de 25 membres, sans compter les nouvelles recrues en septembre !

**La rentrée se fera**  
**le lundi 12 septembre 2022 à 19 h**

Bel été à vous !



## L'École Communautaire d'Arts Plastiques de Fougères Agglomération...

... vous propose un atelier d'arts plastiques qui se déroulera le jeudi de 16h45 à 18h15 dans la salle au-dessus de la bibliothèque *Les Tournesols*.

Il est destiné aux enfants de 6 à 9 ans. Les enfants sont amenés à travailler différents matériaux.

Les futures portes ouvertes auront lieu sur l'atelier du jeudi 8 septembre de 16h45 à 18h15.



### Inscription uniquement sur internet.

Sur le site de l'école, choisir l'onglet Extranet/Inscriptions, donner la date de naissance de l'enfant puis remplir le formulaire accompagné de pièces justificatives à joindre.

Possibilité de prendre rendez-vous au secrétariat afin d'être accompagné (apporter les documents à joindre à la candidature).

### Renseignements :

02 99 94 11 13

[ecap@gougeres-agglo-bzh](mailto:ecap@gougeres-agglo-bzh)

<http://fougeres-agglo.bzh/content/ecole-d%E2%80%99arts-plastiques>





## "Les Tournesols"

### Animations passées :

La médiathèque a proposé une animation « Merge Cube » le mercredi 6 avril.

Les participants ont fabriqué un cube en carton qui permet de faire apparaître en réalité augmentée des objets en 3 dimensions grâce à des applications sur tablettes et smartphones. Cette animation était suivie d'une heure du conte numérique pour découvrir des albums en réalité augmentée qui s'animent pendant la lecture.

La médiathèque a accueilli sur deux séances, le jeudi 12 et le vendredi 13 mai, des tout-petits accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents. Ces accueils ont été mis en place en partenariat avec Agnès LE MOUILLOUR, éducatrice de jeunes enfants à l'espace jeux Ritournelle. Les enfants ont écouté des histoires et des chansons autour du tapis de lecture « La maison », prêtée par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

### Prêt de vinyles jusqu'en octobre 2022 :

Une centaine de vinyles, dans tous styles musicaux (sauf la musique classique), peuvent être empruntés jusqu'en octobre. Une platine et un casque sont également à la disposition du public pour l'écoute sur place.

### Les services de la médiathèque :

La médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine propose à toutes les personnes inscrites à la médiathèque de Beaucé un accès gratuit à des ressources numériques : films et documentaires avec ArteVoD, magazines et journaux avec Cafeyn, formations en informatique et en langues avec Skilleos et des histoires pour les enfants à lire et à écouter avec Storyplay'r.

L'application « Mobithèque » est désormais téléchargeable sur téléphone portable (via AppStore ou GooglePlay) pour suivre ses prêts, les prolonger de deux semaines supplémentaires et faire des réservations.

### Comment venir, qu'y trouve-t-on et comment s'inscrire ?

La médiathèque est située tout près de l'école, au 2 rue de Bretagne.

Elle est ouverte le mercredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h. C'est un lieu de lecture et de vie ouvert à toutes et à tous, sans inscription pour la consultation des documents sur place.

Les documents proposés sont variés : albums pour les tout-petits et les enfants, contes, livres-CD, bandes-dessinées et mangas, romans, documentaires, magazines et jeux de société.

L'inscription est gratuite et permet d'emprunter 20 documents pour une période de 4 semaines. Cette inscription est valable un an et permet d'emprunter dans les 25 médiathèques du réseau de lecture publique de Fougères Agglomération. Les documents doivent être rendus là où ils ont été empruntés.

Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour une première inscription.



L'application « Mobithèque » est désormais téléchargeable sur téléphone portable (via AppStore ou GooglePlay) pour suivre ses prêts, les prolonger de deux semaines supplémentaires et faire des réservations.





## Les Escapades Musicales...

...ont eu lieu le jeudi 23 juin dernier au sein de l'Église, elles étaient composées de l'ensemble de musique baroque et de l'ensemble vocal du conservatoire de musique de FOUGÈRES Agglomération.



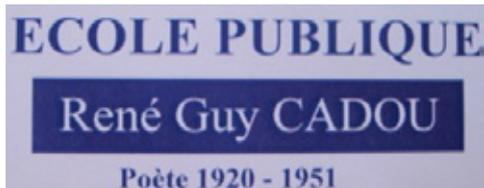
## Une page se tourne pour l'espace jeux Ritournelle !

L'espace jeux Ritournelle et la classe de maternelle de Emilie, ont assisté au spectacle BAP DI BOUP, proposé par la compagnie « A Fleur de Scène ».

Le spectacle s'est déroulé dans la salle de motricité de l'école de Beaucé, devant 20 tout-petits, 26 enfants de la maternelle, et 13 adultes. Spectacle musical, drôle, et participatif, pour clore les temps d'espace jeux, qui a ravi petits et grands.



Jeudi 30 juin, les assistantes maternelles ont partagé un goûter pour le départ de Mme LE MOUILLOUR Agnès, animatrice de Ritournelle depuis 2012 ; elle ne reprendra pas ses animations en septembre.



## TOUT FEU, TOUT FLAMME !



TPS PS MS devant leur exposition Allo les POMPIERS !

Dans le cadre du projet sur les 4 éléments, les élèves ont « enflammé » l'école avec l'exposition « Tout Feu Tout Flamme » : Volcan, Diorama, saynètes de théâtre, arts visuels et dragons étaient au rendez-vous. Mais le projet ne s'est pas arrêté là !



CM1 CM2 devant le camion à grande échelle

Mardi 10 mai, les pompiers ont simulé un incendie avec des fumées froides et tout est allé très vite. L'alarme a été déclenchée par un enseignant et l'ensemble des élèves a évacué sans difficulté. Une dizaine de pompiers équipés sont très vite arrivés et ont effectué leur manœuvre sous les regards émerveillés des élèves de l'école.

Après le sauvetage programmé d'une enseignante par la fenêtre, le camion à grande échelle sur la cour a hissé un pompier au-dessus du toit pour évaluer « les dégâts ».

A la fin de la manœuvre, le sergent responsable a félicité les élèves pour leur efficacité et leur calme lorsqu'ils sont sortis des bâtiments et des élèves ont pu poser des questions et bien sûr prendre des photos !

L'ensemble de l'équipe souhaite remercier la brigade des sapeurs-pompiers de Fougères et M. RIMBAULT sans qui ce projet n'aurait pas été possible.



MS GS :  
L'eau est un  
trésor...

## Au fil de l'eau...

La dernière exposition avait pour thème l'eau et a rencontré un vif succès auprès des élèves et de leur famille.



CE2 CM1 : english aquarium !

Les élèves des classes de GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont présenté aux parents mardi 31 mai leur spectacle de musique sur le thème des 4 éléments. Ce spectacle est le fruit de nombreuses séances de musique menées par Amélie Mousseau du conservatoire de Musique René Guizen. Lors du spectacle des élèves de cycle 2, chaque élève a eu la responsabilité d'un rôle soliste à tenir : chanteur solo, musicien, chef d'orchestre. Bravo à eux pour ce magnifique moment de partage musical, temps fort de notre projet annuel sur les 4 éléments.



GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2

## SORTIES DE FIN D'ANNEE

Lundi 27 juin, les 3 classes du cycle 2 ont pu profiter d'une belle journée au Mont Saint Michel.

Au programme, visite éducative dans le Mont le matin et balade dans la baie l'après-midi après un pique-nique très attendu. Les classes étaient accompagnées d'animateurs qui ont su captiver les élèves, d'autant plus que certains découvraient le Mont pour la première fois.

Tout le monde a bien apprécié et gardera notamment en mémoire l'expérience des sables mouvants.



TPS PS MS

Les élèves de TPS PS MS et MS GS se sont rendus à l'Accrobrancherie de Landéan. Le temps d'une demi-journée, ils sont devenus des écureuils agiles !

Une très belle découverte.





Les classes de CE2 CM1 et les CM1 CM2 se sont rendues dans la cité corsaire de Saint Malo pour une grande chasse au trésor et de l'art sur la plage !



Pour finaliser leur projet en anglais sur le petit déjeuner, les élèves de CE1/CE2 ont fait un "english breakfast" jeudi 30 juin dans la classe : ils jouaient à tour de rôle soit le serveur soit le client et tout cela en anglais bien sûr !

A la fin, ils ont tous pris ensemble leur "english breakfast", au menu : toast, jam, cereal, milk, orange-juice, tea and...baked beans!

So delicious !



## UN DESSIN POUR UN SOLDAT

Afin de donner du courage à nos soldats partis en OPEX (Opération EXTérieure) au MALI, M. Marcel GUIDECOQ, Président de l'UNC a soumis l'idée aux élèves des classes de GS, CP, CM1 et CM2 de réaliser des dessins et de les leur envoyer au moment du Noël 2021.



Le 2 juillet dernier, l'adjudante Fanny DESTOOP et la caporale-chef Cloé HERVÉ du 2<sup>ème</sup> Régiment du Matériel (2<sup>ème</sup> RMAT de BRUZ) engagées lors de cette OPEX en fin d'année dernière, sont venues remettre aux élèves le diplôme de Remerciements. Lors de cette rencontre un échange soldats / enfants s'est rapidement établi car ces derniers avaient de nombreuses questions concernant le métier de militaires.



D'autre part M. Marcel GUIDECOQ et M. Alain BOURGES (délégué UNC du Pays de FOUGÈRES) ont présentés aux élèves le rôle de l'ONU. S'en est suivi un goûter.



A la prochaine rentrée, les élèves, leur famille, les enseignant.e.s et la municipalité auront le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice, Marie ROY qui assurera la classe en CP CE1. Précédemment enseignante à Vitré, elle remplace Emilie GARNIER qui reste sur l'école dans la classe de TPS PS.

bonnes  
VACANCES!

On se retrouve le jeudi  
1<sup>er</sup> septembre pour vivre  
ensemble une nouvelle année !

Du fait de notre bonne maîtrise de la transformation des aliments et de l'importante réduction des déchets alimentaires, la situation financière de la cantine s'est stabilisée permettant de garder les mêmes tarifs de l'année 2021 pour la prochaine rentrée scolaire.

Cependant au regard des hausses de prix des denrées alimentaires, un bilan sera effectué en décembre 2022 afin





## Association des Parents d'Élèves

L'opération de vente de menus à emporter, organisée le 23 mai 2022 par l'APE en partenariat avec La Cantine de François et Le Grain de Beaucé a été un réel succès avec 295 menus vendus.

Un grand merci à l'ensemble des Beaucéens et des parents d'élèves pour leur contribution à cet événement qui était une grande première. Retour très positif tant au niveau de la quantité que de la qualité des produits proposés.

Sous le soleil de BEAUCÉ, la fête de l'école René-Guy CADOU a connu une grande affluence : petits et grands se sont retrouvés pour un après-midi festif le 3 juillet dernier. Entre la restauration, les stands de jeux et le spectacle des enfants, les familles ont profité pleinement de l'instant.

Notre tombola a rencontré un franc succès grâce aux nombreux lots de nos différents partenaires.



Nos principaux partenaires du Pays Fougérois



Nos principaux partenaires en dehors du Pays Fougérois

Cette année les gros lots à gagner étaient :

- un vol en autogire de 20 minutes avec Fougères ULM,
- un bon de 100 € au restaurant Les Vins et Une Fourchette.



# Agenda



**IMPORTANT !**  
**DATES A RETENIR**

**Des cartes vous seront  
proposées par les  
membres de la chorale**

- 15 et 16 octobre 2022 : Pommé organisé par BEAUCE Animation
- 22 octobre 2022 : Choucroute le midi et après-midi détente organisés par la chorale SAINT MARTIN
- 6 octobre 2022 (20h) : Réunion publique organisée par la Municipalité
- 20 octobre 2022 (19h) : réunion publique sur la présentation de la phase diagnostic du P.L.U.
- 30 octobre 2022 : Grande bourse annuelle de l'Amicale des Volières Fougeraises.
- 4 décembre 2022 : Vente de croissants au profil du TELETHON

**Très  
bel  
été  
à  
tous !**





Comité de rédaction : Sylvaine BERTHELOT, Mickaël PRIOUL, Brigitte LAGRÉE, Paulina TABRIZI, Fabrice LIBOR, Fabienne LESAVETIER.